



# quartiers 2030

CONTRAT DE VILLE DU

GARD RHODANIEN 2024-2030



# SOMMAIRE

1	ELEMENTS DE CONTEXTE.....	4
1.1	Textes nationaux et déclarations de référence .....	4
1.2	Evaluation du contrat de ville.....	4
1.3	La nouvelle géographie prioritaire.....	5
1.4	Le territoire.....	7
1.4.1	Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (CAGR) .....	7
1.4.2	Ville de Pont-Saint-Esprit : un carrefour stratégique.....	8
1.4.3	Ville de Bagnols-sur-Cèze : ville centre du territoire de la CAGR.....	12
2	LE CADRE STRATEGIQUE.....	15
2.1	Introduction.....	15
2.2	Le Pilotage .....	15
2.3	La Gouvernance.....	18
2.4	Le Schéma Organisationnel .....	19
	19	
3	PRIORITES ET ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE.....	20
3.1	Engagements Quartier 2030 .....	20
3.2	Quatre enjeux prioritaires.....	20
3.3	Apports du contrat de ville .....	23
3.4	Les quartiers prioritaires du Gard rhodanien .....	23
3.4.1	Ville de Pont-Saint-Esprit .....	23
3.4.2	Ville de Bagnols-Sur-Cèze.....	29
3.4.3	Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.....	36
4	PARTENAIRES ET DISPOSITIFS MOBILISABLES .....	39
4.1	Partenaires mobilisables dans le cadre du nouveau contrat de ville.....	39
4.2	Dispositifs mobilisables dans le cadre des crédits spécifiques du BOP 147 .....	39
4.3	Le Conseil départemental du Gard .....	40
4.4	La Région Occitanie.....	42
5	VOLET INVESTISSEMENT .....	47
6	LE SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE .....	50
6.1	L'évaluation des contrats de ville : une obligation légale .....	50
6.2	Une évaluation sur un temps long 2024-2030 .....	50
6.3	Une opportunité pour faire vivre le contrat de ville .....	50
6.4	Une évaluation en 2 temps.....	50
6.4.1	L'évaluation à mi-parcours .....	50

6.4.2	L'évaluation en fin de contrat .....	50
6.5	Le pilotage de l'évaluation du contrat de ville du Gard Rhodanien .....	51
6.6	Une démarche d'évaluation nécessaire à la pluralité de points de vue.....	51
6.7	Une méthodologie d'évaluation articulée sur 3 axes .....	51
6.8	Les 3 principaux critères d'évaluation retenus.....	52
6.9	Les 3 indicateurs : suivi, impact et contexte.....	52
6.10	Le suivi de la mise en œuvre des actions .....	52
7	LES ANNEXES.....	54
7.1	Annexe 1 : Circulaire du 31 août 2023, relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains.....	54
7.2	Annexe 2 : Décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains.....	54
7.3	Annexe 3 : Décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.....	54
7.4	Annexe 4 : La synthèse de l'évaluation du contrat de ville 2015-2023.....	54
7.5	Annexe 5 : Arrêté n°2021-11-17-B3-002 portant approbation des statuts de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien.....	54

## 1 ELEMENTS DE CONTEXTE

---

### 1.1 Textes nationaux et déclarations de référence

- Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite loi Lamy.
- Circulaire n°2014-767 de 2014 relative à la refonte des périmètres de la géographie prioritaire.
- Lancement du plan Quartiers 2030 par le président de la République à Marseille le 26 juin 2023.
- Comité interministériel des villes présidé par la Première ministre le 27 octobre 2023 à Chanteloup-les-Vignes.
- Circulaire du 31 août 2023, relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030.
- Décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,
- Décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

### 1.2 Evaluation du contrat de ville

Le contrat de ville du Gard rhodanien, conformément à la demande du gouvernement, a fait l'objet, en 2022, d'une évaluation des actions réalisées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit depuis 2015. A l'issue de cette démarche évaluative, trois priorités à renforcer se sont dégagées :

- L'accès aux droits, notamment dématérialisés.
- La prise en compte des actions sur le champ de la santé, trop peu représentées dans la programmation opérationnelle, alors qu'elles constituent un vrai enjeu de prévention.
- L'emploi, notamment des jeunes.

Cette démarche évaluative a pris en compte les remarques des habitants des quartiers concernés, notamment par le biais des représentants des conseils citoyens des deux villes. A celle-ci, il faut ajouter les concertations citoyennes qui ont été menées au cours de l'été 2023, afin de recueillir la parole et les attentes des habitants, en vue de la rédaction du présent contrat de ville, qui s'appliquera de 2024 à 2030.

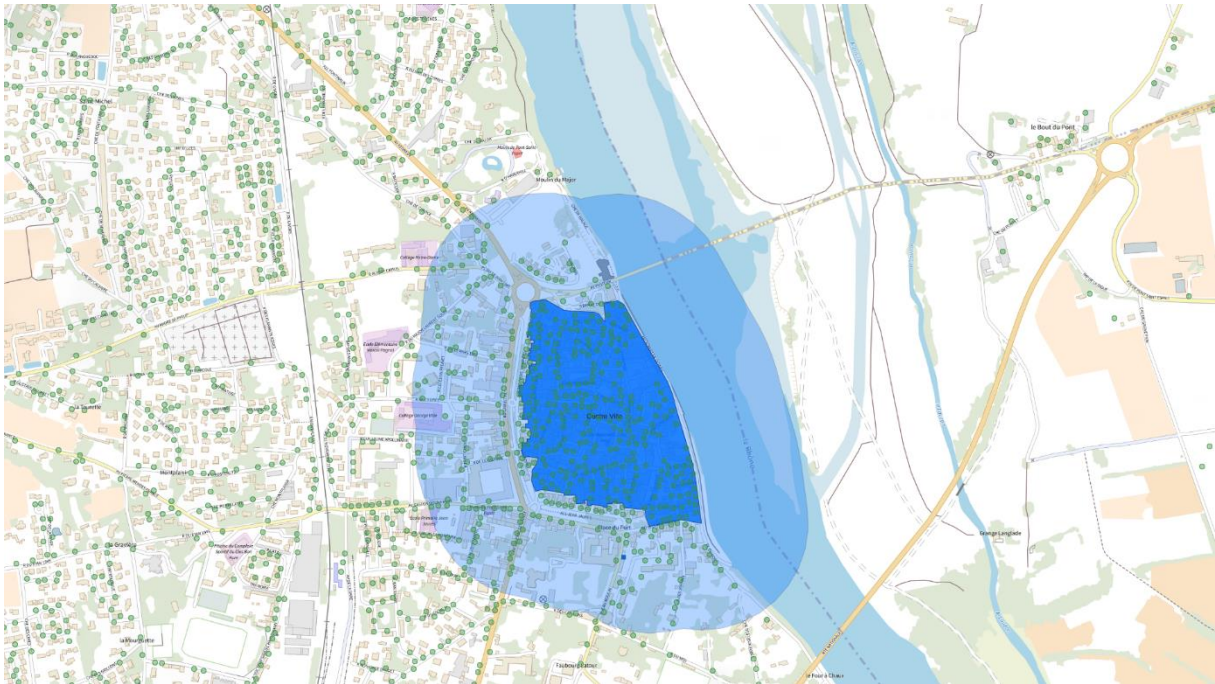
### 1.3 La nouvelle géographie prioritaire.

Les périmètres de la géographie prioritaire à l'échelle nationale ont été actualisés à la suite de la publication du décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

S'agissant du Gard rhodanien :

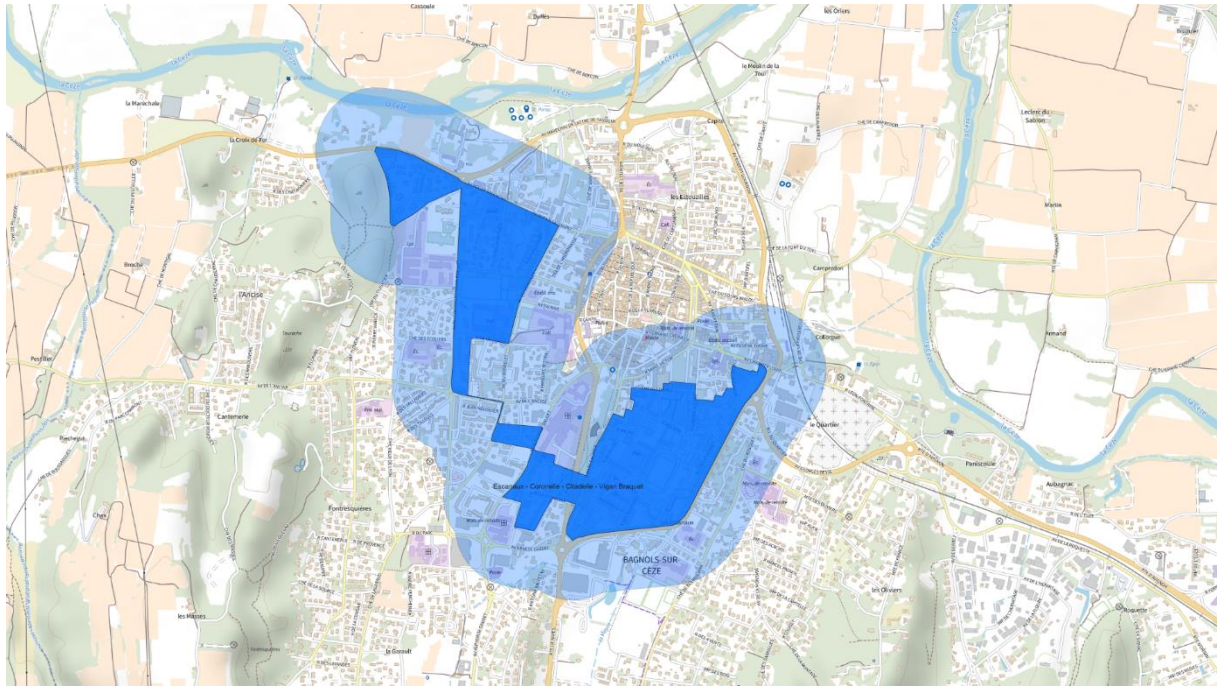
Le périmètre prioritaire de Pont-Saint-Espirit est resté inchangé, à savoir le centre ancien de la ville, comportant 1277 habitants.

Quartier prioritaire : Le Centre Ancien



- Le périmètre prioritaire de Bagnols-sur-Cèze a été prolongé à l'ouest de la ville, au nord de l'avenue Vigan Braquet, avec une augmentation de 860 personnes, portant ainsi le nombre d'habitants à 4320 personnes.

Quartiers prioritaires : Les Escanaux, la Citadelle, la Coronelle et Vigan Braquet



Prise en compte des poches de vulnérabilités :

Si les quartiers prioritaires des Escanaux, de Vigan Braquet, de la Citadelle et de la Coronelle de Bagnols-sur-Cèze et le Centre Ancien de Pont-Saint-Esprit constituent la géographie d'intervention exclusive du Contrat de ville du Gard rhodanien, les territoires du centre ancien de Bagnols-sur-Cèze et le quartier vécu des Tuillières de Pont-Saint-Esprit ont été identifiés comme « vulnérables » ou « en situation de décrochage » lors de l'évaluation du contrat de ville réalisée en 2022.

Afin de mieux tenir compte des réalités sociales de ces territoires, la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 spécifie qu'il sera possible d'allouer, de façon circonscrite, des crédits financés par le programme 147 au bénéfice de ces territoires, sous réserve que ce soutien exceptionnel s'inscrive dans le cadre partenarial d'un contrat de ville.

Sur ces territoires, les partenaires signataires du contrat de ville veilleront à l'observation dynamique de ces poches de vulnérabilités et à leur prise en compte.

D'autre part, à la demande de Monsieur le Maire de Saint-Nazaire, et avec l'accord du Président de l'agglomération du Gard Rhodanien, de Monsieur le Maire de Bagnols-sur-Cèze et de Madame le Maire de Pont-Saint-Esprit, un secteur de la commune est identifié comme « poche de vulnérabilité » selon les critères de densité de logements sociaux et de ménages pauvres. A ce titre, il sera aussi possible de permettre ponctuellement et sous certaines conditions de bénéficier des études et des actions de la politique de la ville.

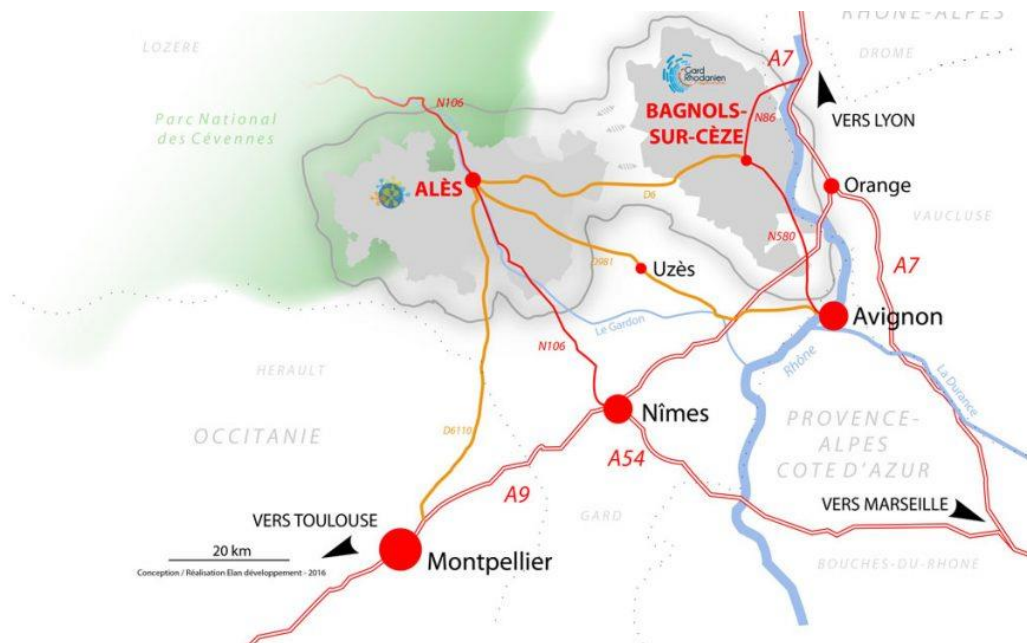


## 1.4 Le territoire

### 1.4.1 Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (CAGR)

La CAGR a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2013, elle est issue de la fusion de cinq Communautés de communes (Rhône-Cèze-Languedoc, Cèze Sud Valcèzard, Val de Tave et Garrigues Actives) mais également de l'extension à trois communes, Lirac, Tavel et Issirac, rejoint par Saint-Laurent-des-Arbres le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et Montfaucon le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Elle est située au nord-est du département du Gard, regroupe 44 communes avec 76 469 habitants et mesure 632 km<sup>2</sup>. Son positionnement géographique la situe au carrefour de l'écosystème rhodanien, à proximité des départements, du Vaucluse, de l'Ardèche, de la Drôme et des Bouches-du-Rhône. Il s'agit de la troisième Communauté d'agglomération du Gard derrière Nîmes et Alès.



La ville centre est Bagnols-sur-Cèze, 3<sup>ème</sup> ville du Gard (19 000 habitants). Son territoire représente l'un des plus grands pôles économiques de la région Occitanie, du fait notamment de la présence d'une filière nucléaire, de nombreuses activités industrielles, et aussi d'une filière agricole essentiellement viticole de haute qualité. Un patrimoine naturel et culturel est également fortement présent sur l'ensemble du périmètre de la Communauté d'agglomération.

#### Un territoire entre nature et rivières

Le Gard rhodanien offre un cadre naturel de vie remarquable. Il se compose de 55.6% de zones naturelles, 38% de zones agricoles et de 6.4% de zones urbaines. Il accueille quatre cours d'eau majeurs, le Rhône, l'Ardèche, la Cèze et la Tave. Nombreux sont les espaces naturels boisés préservés avec des périmètres d'intérêts écologiques et donc un patrimoine paysager riche, où les espaces naturels et agricoles jouent un rôle essentiel dans l'identité du territoire. Ces caractéristiques font d'ailleurs du Gard rhodanien une destination touristique privilégiée qui se vit à travers la marque de destination Provence Occitanie.

## Un pôle économique régional de premier plan

Le Gard rhodanien est le 2<sup>ème</sup> bassin industriel de la Région Occitanie. Il accueille notamment le pôle industriel et nucléaire de Marcoule, élément d'attractivité important et générateur d'emplois qualifiés. Un pôle de recherche d'envergure y est installé autour des thématiques de la recherche nucléaire, du démantèlement, de l'assainissement et la biochimie. Labellisé **Contrat de Transition Ecologique** le Gard rhodanien est à la pointe de l'innovation dans ce secteur. La création en 2019 du projet de Cleantech Vallée vise à faire du Gard rhodanien la Silicon Valley des éco-industries.

## Compétences et missions

La CAGR exerce de nombreuses compétences et missions. Ces compétences sont pour la majorité le fruit de décisions locales. Dans ce cas, les mairies du territoire décident de porter les missions en commun à travers l'Agglomération.

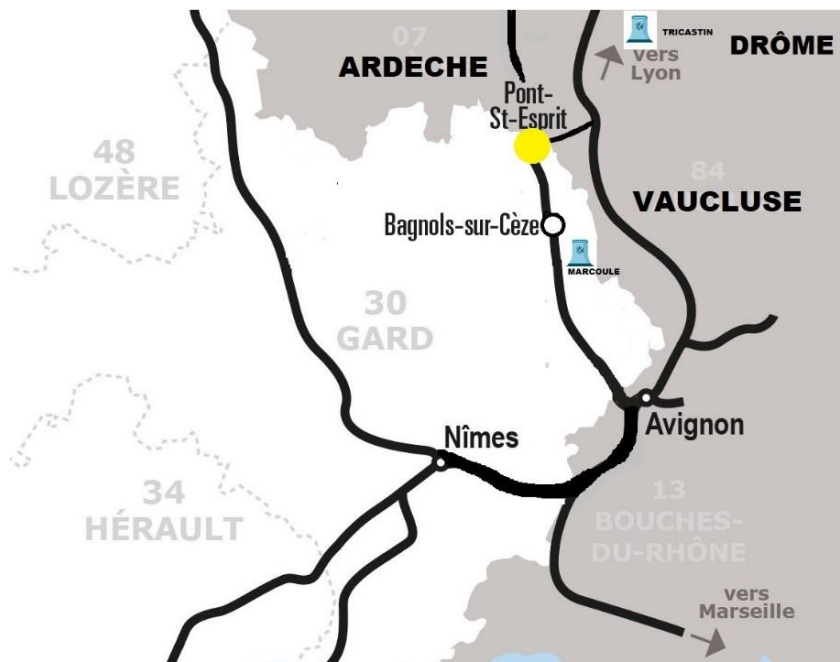
D'autres compétences sont le fruit de décisions nationales qui déterminent dans le cadre de réformes territoriales les missions obligatoires par l'intercommunalité.

(Voir annexe 2 : « les statuts de l'Agglomération »).

### 1.4.2 Ville de Pont-Saint-Esprit : un carrefour stratégique

La ville de Pont-Saint-Esprit s'étend sur 18,5 km<sup>2</sup> et est située au nord-est du département du Gard (Région Occitanie) en proximité de 3 départements (l'Ardèche, le Vaucluse et la Drôme) et de deux régions : Auvergne/Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La ville occupe une position intermédiaire entre les pôles d'activités de Marcoule, Laudun-l'Ardoise au Sud et Pierrelatte / Tricastin au Nord.





➤ **Démographie : Une population en hausse et vieillissante**

La commune compte 10 640 habitants en 2021. *Source Insee*

Le solde naturel est légèrement positif permettant un accroissement constant mais limité de la population, passant de 10 233 habitants en 2009 à 10482 habitants en 2020 (+2,43%) sources Insee.

Toutefois, il est constaté un vieillissement de la population marqué par une part des seniors + de 60 ans en forte hausse : de 26,9% en 2009 à 34,8% en 2020 (+7,9%). A contrario, l'indice de jeunesse baisse.

➤ **Le quartier prioritaire de la ville (QPV) du centre ancien de Pont-Saint-Esprit**

A l'occasion de l'instauration des nouveaux contrats de ville, la géographie prioritaire a été mise à jour le 30 décembre 2023 par décret. Le quartier politique de la ville du centre ancien a été reconduit sur le même périmètre.

➤ **Eléments de contexte**

La particularité de ce quartier prioritaire, est de renfermer une pluralité d'acteurs et une multitude de typologies. En effet, il se compose, de logements, de commerces, de services et d'équipements publics, de propriétaires privés mais aussi de bailleurs publics, de propriétaires occupants comme de propriétaires bailleurs (dans une plus large proportion), d'habitats dégradés, vacants et vétustes mais aussi de demeures imposantes et riches patrimonieusement, de patrimoines protégés au titre des monuments historiques, (inscrits et/ou classés), d'espaces privés mais aussi d'espaces publics, (pour rappel, Pont-Saint-Esprit est la seule ville de l'agglomération à disposer d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), et aussi de lieux de cultes avec 3 religions pratiquées : catholique, musulmane et protestante.

➤ **Un habitat diversifié à taille humaine mais globalement dégradé**

3 bailleurs sociaux sont présents sur le centre ancien : Habitat du Gard, Un Toit Pour Tous et Grand Delta Habitat et gèrent ensemble une centaine de logements sociaux sur le centre ancien.

**Les Bailleurs sociaux :**

• **Un toit pour tous :**

Quai de Luynes 10 logements,  
Le Charcot 9 logements.

• **Habitat du Gard :**

Chantepierre 21 logements,  
Lisleroy 39 logements.

• **Grand Delta Habitat :**

Ilot de Foy 16 logements,  
Haut Mazeau 5 logements.

**Total : 100 logements sociaux**

***A cela, s'ajoute la réhabilitation de 139 logements dans le cadre de l'OPAH-RU depuis 2014.***



### ➤ Des équipements publics à taille humaine

La ville de Pont-Saint-Esprit est dotée de nombreux équipements publics répondant à la demande des habitants.

Etablissements scolaires :

La commune compte au total 9 établissements scolaires avec 3 écoles maternelles, 3 écoles élémentaires, 1 école privée (maternelle et élémentaire), 1 collège privé et 1 collège public

Equipements sportifs :

Une quinzaine d'équipements sportifs avec 2 gymnases, 3 stades, une piscine d'été, un city stade, des salles de sports, un court de tennis, un parcours santé, un boulodrome, un terrain multisports... Ces lieux sont utilisés par les établissements scolaires mais aussi par 35 associations sportives.

Culture et patrimoine :

La ville dispose d'une richesse culturelle et patrimoniale de par son histoire avec de nombreux monuments classés situés dans le centre ancien et le quartier vécu : Musée d'Art Sacré, l'ancienne citadelle, le pont du saint esprit, la place Saint Pierre, la chapelle de l'hôtel Dieu...

Le service culturel offre également une programmation dense et variée. Le dynamisme du tissu associatif culturel est présent avec pas moins d'une vingtaine d'associations apportant une richesse artistique.

### ➤ Les principaux lieux ressources sur le QPV du centre ancien

4 lieux ressources clairement identifiés pour les habitants du centre Ancien :

<b>Epicerie Solidaire</b> Service de Portage de repas à domicile	Association « Logis du Soleil »
<b>Espace de Vie Sociale</b>	Association Riposte
<b>Local de l'Arche</b>	Local loué à Habitat du Gard par la Mairie de Pont Saint Esprit
<b>Les Jardins partagés</b>	Mairie de Pont Saint Esprit Association Bourgs en Transition

A cela s'ajoute le site de la « **Cazerne** » situé en bordure du QPV (en quartier vécu).

Ce lieu accueille des services :

- De la Mairie de Pont Saint Esprit : le Pôle des Solidarités (CCAS, services Médiation et Politique de la Ville, PRE, Relais Emploi), les affaires scolaires, la bibliothèque municipale, le cinéma, le service culturel, CitéZen (guichet unique) : accès aux droits, état civil, cimetière ..., la police municipale
- L'Agglomération du Gard Rhodanien avec le pôle jeunesse.
- Des permanences associatives : Mission Locale Jeunes, Riposte, le Secours Catholique
- La présence de l'Agglo Mobile/France services,
- Des services autour de l'accès aux droits : Service d'Ecriture Publique et de permanences avocats du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) en lien avec la Maison de la Justice et du Droit du Gard Rhodanien,
- La Maison Mobile du Département du Gard,
- La Région Occitanie va également proposer des permanences dès 2024 ?

➤ **Le QPV du centre ancien en chiffres**

Il se distingue par :

**Une population jeune** : 29.1 % des habitants ont moins de 25 ans,

**55.9 % des ménages ne comptent qu'une personne** (contre 32.1 % à l'échelle de l'EPCI de la CAGR),

**Un taux de pauvreté de 42 %**,

**Un taux de chômage de 21.53 %** (3 fois plus que la moyenne nationale),

**Un taux de retard de niveau des élèves en classe de 3<sup>ème</sup> résidant le QPV est de 46.2 %**,

Le QPV de Pont-Saint-Esprit est également marqué par la grande **majorité de logements détenus par des bailleurs privés (90 %)**, souvent non occupants avec 66 % de ménages locataires,

Un taux de logements vacants de 22.6 %,

**30 % des ménages ont un revenu intégralement constitué de prestations sociales** (source CNAF 2014). Ce chiffre est de 17 % à l'échelle de la CAGR,

**Le nombre de demandeurs d'emploi**, toutes catégories confondues est de 275 personnes pour le QPV de Pont-Saint-Esprit (41% le sont depuis au moins un an).

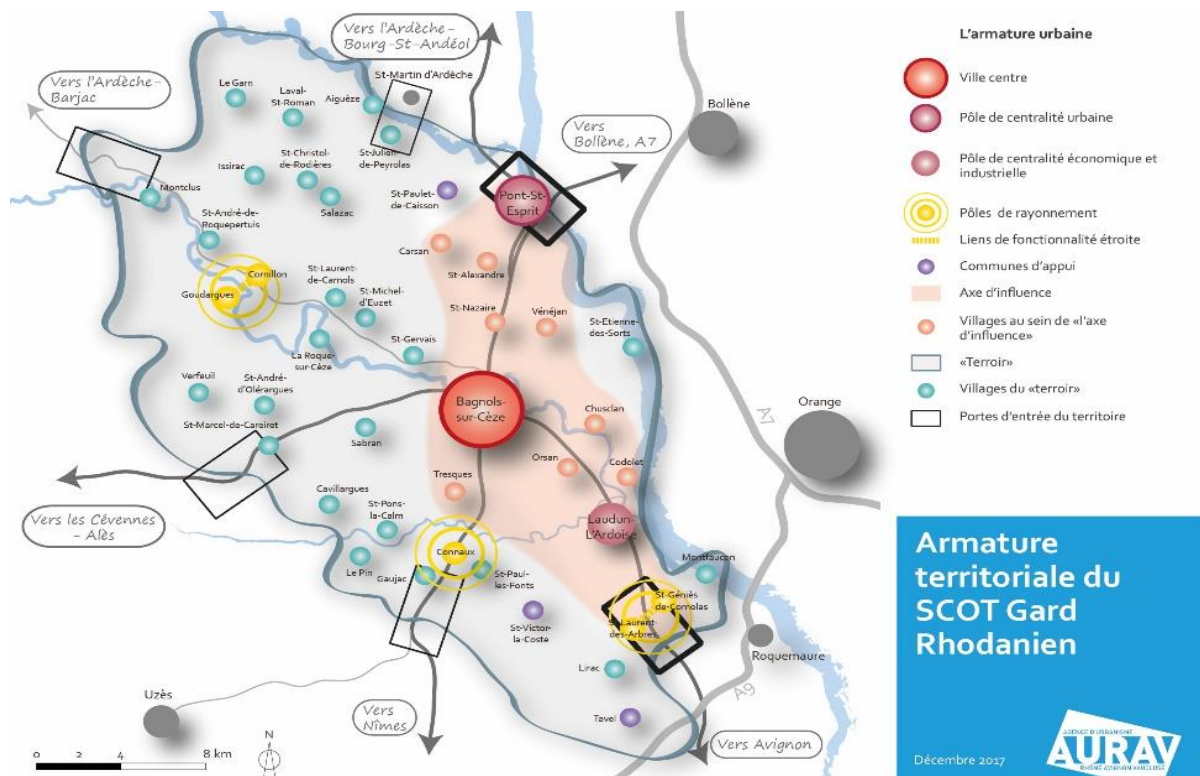
De plus, une **part significative de ces emplois est précaire**. La part des emplois précaires parmi les emplois représente 28,5% (Source Insee 2020) sur le QPV de Pont-Saint-Esprit (19,8% en 2010). Ce chiffre est de 17 % à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

### 1.4.3 Ville de Bagnols-sur-Cèze : ville centre du territoire de la CAGR

La commune de Bagnols-sur-Cèze avec ses 19 000 habitants est la ville-centre du Gard Rhodanien (75 000 habitants) et est au troisième rang des villes du Gard.

Elle bénéficie d'une excellente situation géographique, dans la vallée du Rhône, en proximité des grands axes routiers A9 et A7.

La ville est un pôle d'emploi majeur avec 10 000 emplois, un pôle de commerces et services variés avec une zone de chalandise à 60 000 habitants.



#### ➤ Des axes de déplacement renforcés, en particulier pour les mobilités actives :

Malgré des coupures urbaines et naturelles (la Cèze et les voies ferroviaires), le réseau viaire est structuré et bien connecté aux territoires voisins avec 4 entrées de ville (N86 au Nord, D6 à l'Ouest, D6086 au Sud, N582 à l'Est). Un axe de contournement se dessine à l'Est en bordure du quartier des Escanoux (Avenue de la Mayre). La topographie n'est pas bloquante pour la pratique du vélo (distances adaptées et pôles générateurs centralisés).

Le réseau de transports en commun s'est fortement renforcé avec en 2022 la réouverture de la gare, et la mise en place de navettes urbaines par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Le schéma directeur des mobilités et le schéma cyclable sont enclenchés depuis 2019 avec la CAGR, le Département, la Région Languedoc Roussillon, avec en 2022 des projets d'aménagement cyclables majeurs : la requalification de l'avenue Vigan-Braquet, avec l'insertion d'une piste cyclable bidirectionnelle, et la création de la passerelle MAIA, en parallèle du pont de la N86.



➤ **Des équipements publics nombreux et variés :**

La ville bénéficie d'un niveau d'équipements élevé (écoles, équipements sportifs, culturels et hospitalier), et d'un patrimoine bâti et naturel de qualité (Site Patrimoine Remarquable).

Localisation des  
équipements  
publics - source  
PLU 2013

**Administration et  
services centraux**

**Scolaires et petite  
enfance**

**Sports et loisirs**

**Culture**

**Social**

**Médical**



Bagnols-sur-Cèze a des équipements scolaires de tous niveaux. Trois écoles primaires (941 élèves et 41 classes) et six écoles maternelles (631 élèves 25 classes) Lycées et Collèges. Le collège du Bosquet et les écoles Jules Ferry groupe scolaire du quartier des Escanaux, l'école maternelle Maria Montessori et l'école Jean Macé école maternelle du quartier de la Citadelle, sont inscrits en Zone d'Education Prioritaire.

La Ruche numérique (Tiers-Lieu numérique), installée aux Escanaux, est un service de la ville de Bagnols-sur-Cèze et est labellisée Maison France Services.

Le centre social de Mosaïque en Cèze est installé aux Escanaux et à Vigan-Braquet. Il anime la « Maison des Parents » aux Escanaux et pour les publics jeunes « la Villa », en complément des animations proposée par les ALSH de l'agglomération.

Des équipements sanitaires et sociaux sont en voie de consolidation avec le projet de construction de logements pour personnes âgées dans le NPNRU.

Les équipements sportifs comportent des stades et halles omnisports (Léo Lagrange, Les Eyrieux, Jean Mermoz, Saint Exupéry, Pierre de Coubertin), 3 bouledromes, 1 piste de skate, 4 city-stades, une piscine (futur centre aqualudique).

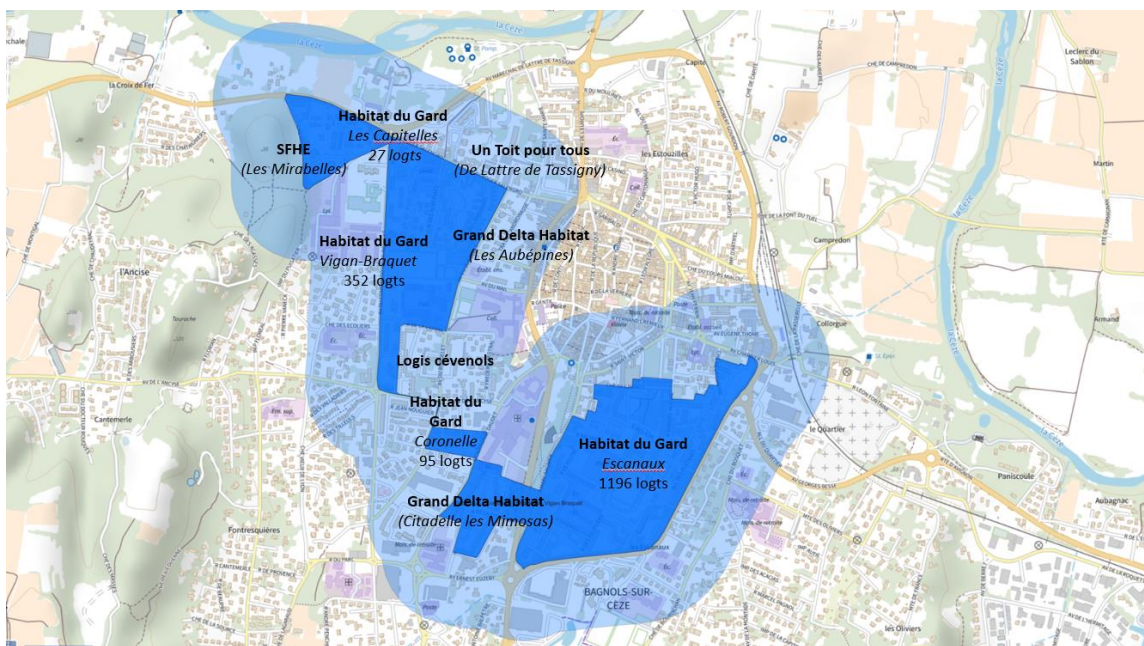
La construction de l'espace multiculturel dit « la Pyramide », dans le cadre du programme de rénovation urbaine dote la ville d'un espace central, au cœur du QPV des Escanaux.

➤ **Des logements sociaux nombreux et en proximité du centre-ville :**

La part des logements sociaux est de 84 % (dont 94% gérés par Habitat du Gard), ce qui situe le quartier des Escanaux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet dans la tranche la plus élevée de la géographie prioritaire régionale, qui représente 4/60 des quartiers prioritaires du Languedoc Roussillon. Par comparaison le taux de logements sociaux de la commune est de 33%, celui de l'agglomération est de 11,6%, celui du département du Gard est de 10% et celui de la région Languedoc-Roussillon est de 8,7%. La commune de Bagnols-sur-Cèze regroupe plus de 30 % des résidences principales et plus de 70 % des logements sociaux de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, structure qui témoigne de la vocation pôle de vie (habitat, équipements, commerces, emplois). Le taux de logements sociaux SRU est de 35 %.

Le centre-ville est le quartier qui compte le plus de logements. Avec les Escanaux et les quartiers urbains Nord, ces quartiers regroupent plus de 50% du parc de logements de la commune. Ce sont des quartiers très habités, cependant la vacance de ces secteurs est très élevée : dans le centre-ville 1 logement sur 6 est vide, pour 1 sur 10 aux Escanaux. Ces deux quartiers regroupent plus de la moitié des logements vacants du parc bagnolais. L'ancienneté de leur parc (et donc sa vétusté) semble être à l'origine de ces taux très élevés.

Le taux de résidences principales privées potentiellement indigne de 7 % est inférieur à la moyenne départementale (11 %).



Les logements sociaux en QPV sont essentiellement répartis entre Habitat du Gard (94% -1393 logements) et Grand Delta (6 % - 95 logements). Les autres Bailleurs sociaux présents ou en proximité de la nouvelle géographie prioritaire sont Logis cévenols (résidences à Vigan Braquet), la SFHE (Résidence les Mirabelles) et Un Toit pour tous (Avenue De Lattre de Tassigny) font partie de la géographie prioritaire.

Ils représentent un parc de près de 20 % de l'ensemble des logements de la commune, à très forte dominante de logements sociaux (84 %).



## 2 LE CADRE STRATEGIQUE

---

### 2.1 Introduction

Sur le territoire intercommunal, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville, et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

Sur le territoire des communes, les maires des collectivités territoriales sont chargés dans le cadre de leurs compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribuent aux actions des autres signataires selon les modalités définies par le contrat de ville.

Une instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville. Son organisation et son fonctionnement sont précisés par les signataires du contrat de ville.

### 2.2 Le Pilotage

#### ***Les signataires :***

Préfecture du Gard  
Ministère de la Justice  
Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse,  
Région Occitanie  
Conseil Départemental du Gard  
Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
Communes de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit  
Agence Régionale de Santé  
France travail  
La Caisse des Dépôts  
Bailleurs Sociaux  
Caisse d'Allocations Familiales  
La Chambre du Commerce et de l'Industrie  
La Banque Publique d'Investissement

#### ***Les partenaires :***

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
Direction Régionale des Affaires Culturelles  
Caisse Primaire d'Assurances Maladie  
Mutualité Sociale Agricole  
Caisse d'Assurances Retraite et de la Santé au Travail  
Régime Social des Indépendants  
Chambres Consulaires  
Les Citoyens

Le pilotage du contrat de ville par la CAGR se définit de la manière suivante :

- **Assurer un pilotage au niveau intercommunal**, gage de respect de la lisibilité des engagements contractuels par la détermination de priorité d'action, l'arbitrage financier, l'évaluation régulière des objectifs et le réajustement des axes de travail. Il repose sur le comité de pilotage composé de des représentants et des institutions signataires.
- **Rendre lisible et cohérent l'ensemble des dispositifs** mis en œuvre sur le territoire. La cohérence est assurée par la recherche de solutions communes dans le respect des missions de chacun et les répartitions financières. La lisibilité est une demande tant des institutions que des acteurs locaux de la politique de la ville, particulièrement le secteur associatif. Il repose sur le travail collectif des techniciens au sein du **comité technique**, de **l'équipe projets** et complété par des **groupes de travail**.
- **Assurer l'ingénierie de projet**, mise en œuvre par les équipes de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) au niveau de l'agglomération et des communes. Elle repose sur une animation territorialisée susceptible de mobiliser l'ensemble ses ressources existantes.

### **Le comité de pilotage**

Il est composé des membres suivants :

Le préfet de Département,  
Le procureur de la république,  
Le Président du Conseil Régional Occitanie,  
Le Président du Conseil Départemental du Gard,  
Le Président de la CAGR,  
Le Maire de la commune de Bagnols-Sur-Cèze,  
Le Maire de la commune de Pont-Saint-Esprit,  
Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé,  
Le Recteur d'Académie,  
Le Directeur Territorial de France travail Gard et Lozère,  
Le Président du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard,  
Le Président de la Caisse des Dépôts,  
Le Président de l'office public d'Habitat du Gard,  
Le Président de Grand Delta,  
Le Directeur d'Un Toit pour Tous,  
Le Président de Logis Cévenols,  
Le Président de Société Française Habitations Economiques (SFHE)  
Le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie,  
Les représentants des citoyens.  
Le membre titulaire, peut-être remplacé par un de ses représentants.

**Le comité de pilotage** assure le pilotage politique et la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de la démarche.

**Missions :**

- Définir les orientations de la politique à mener,
- Analyser et valider l'Appel à Projet annuel et l'évaluation à mi-parcours,
- Repérer les déficits de gestion, de coordination et veiller à les corriger.

L'ensemble des actions développées dans le cadre du contrat de ville est agréé par le comité de pilotage, qui sur avis du comité technique, valide les répartitions financières. Les décisions sont prises sur la règle du consensus. Il se réunit a minima une fois par an.

**Le comité technique**

Il est composé des membres suivants :

Les services de l'Etat,

Les services de la Région

Les services du Département

Le Chef de projet politique de la ville et de la coordinatrice santé de la CAGR,

Les chargés de mission politique de la ville des villes,

Le représentant de la CAF, de la CPAM et de la MSA,

Les représentants des chambres consulaires,

Les représentants des bailleurs sociaux,

Les coordonnateurs des dispositifs locaux territoriaux, le Programme de Réussite Educative et le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Les représentants des citoyens.

Le comité technique se prononce sur les questions d'ordres techniques et financières liées à l'appel à projet.

**Missions**

- Préparer les réunions du comité de pilotage (programmation et évaluation)
- Suivre de manière régulière le programme d'actions, particulièrement les actions bénéficiant de financements pluriannuels,
- Veiller à la cohérence et à l'articulation des dispositifs mise en œuvre.

Il se réunit a minima une fois par an.

**L'Equipe projets**

Elle est composée des membres suivants :

Délégué du préfet,

Chargé de mission politique de la ville à la Région Occitanie,

Chargé de mission politique de la ville au Département du Gard,

Chef de projet politique de la ville à la CAGR,

Coordinatrice de l'atelier santé ville à la CAGR,

Chargé de projet politique de la ville à la ville de Bagnols-Sur-Cèze,

Chargé de mission politique à la ville de Pont-Saint-Esprit,

Chargé de conseil et de développement de la CAF du Gard.

L'équipe projets veille au bon déroulement du contrat de ville, elle se réunira a minima une fois par mois.

**Les groupes de travail** sont constitués selon les enjeux prioritaires suivants :

- Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'insertion,
- Des quartiers « du lien et des émancipations »,
- Des quartiers en transitions,
- Des quartiers plus sûrs et tranquilles.

Les pilotes et les membres des groupes sont proposés par les signataires du contrat de ville.

**Le pilote** a pour mission de lancer les invitations, élaborer un ordre du jour, animer la réunion, établir un compte rendu et finaliser le travail par des fiches actions tout en assurant le suivi et l'évaluation.

### **La participation citoyenne à l'échelle Intercommunale**

La structuration de la participation citoyenne sera établie selon le territoire et les quartiers prioritaires de la ville (voir titre 3.4 : « Les quartiers prioritaires du Gard rhodanien »).

#### 2.3 La Gouvernance

**Le délégué du préfet**, en lien avec les chargés de projets politique de la ville de l'EPCI et des communes assure pour le compte de l'Etat, la coordination, l'animation et l'élaboration des actions menées.

**Le chef de projet politique de la ville de la CAGR** a pour mission de coordonner l'ensemble de la démarche, de soutenir les porteurs de projets, de favoriser l'émergence de nouveaux projets à l'échelle des territoires prioritaires, de suivre et évaluer les programmes d'actions et les engagements contractuels.

**La coordinatrice de l'Atelier Santé Ville (ASV)** a pour mission de coordonner l'ensemble des problématiques santé, de soutenir les porteurs de projets, de favoriser l'émergence de nouveaux projets à l'échelle des territoires prioritaires, de suivre et évaluer les programmes d'actions.

**Les chargés de mission de la politique de la ville des villes** ont pour mission de soutenir les porteurs de projets, de favoriser l'émergence de nouveaux projets à l'échelle des territoires prioritaires et de mettre en œuvre l'ensemble des projets en lien avec les Quartiers prioritaires de leur ville. Ils coordonnent, animent, élaborent et veillent à une bonne transversalité et à la mutualisation des actions.

**La commission intercommunale** est coordonnée par le Conseiller communautaire à la politique de la ville et à la santé en lien avec le Directeur de Pôle et le Chef de projet politique de la ville de la CAGR (présentation des bilans et du programme d'actions).

**Les commissions municipales** composées des élus et techniciens référents (présentation des bilans et du programme d'actions).

**Le Conseil communautaire et les Conseils municipaux** valident le travail réalisé et délibèrent.

## 2.4 Le Schéma Organisationnel

### NIVEAU POLITIQUE ET STRATEGIQUE

Commissions et instances délibérantes régionales, départementales, intercommunales et communales

#### COMITE DE PILOTAGE

**Composition** : Elus et leurs représentants, Direction des institutions signataires,

**Fréquence** : Une fois par an minimum,

**Pilote** : Chef de projet politique de la ville de la CAGR,

**Rôle** : Définir des orientations stratégiques, assurer une cohérence globale, évaluer régulièrement et valider l'ensemble des décisions prises.

#### COMITE TECHNIQUE

**Composition** : Techniciens des institutions signataires

**Fréquence** : Une fois par an minimum,

**Pilote** : Chef de projet politique de la ville de la CAGR,

**Rôle** : Préparer le comité de pilotage, veiller à la cohérence des actions et des dispositifs, suivi des groupes de travail thématiques et des fiches actions.

#### EQUIPE PROJETS

**Composition** : Délégué du préfet, Chargés de missions de la région, du département, de l'EPCI, des communes et de la Caisse d'Allocations familiales.

**Fréquence** : Une fois par mois minimum,

**Pilote** : Chef de projet politique de la ville de la CAGR,

**Rôle** : Veille au bon déroulement du contrat de ville.

#### GROUPES DE TRAVAIL

**Composition** : Techniciens du droit commun et politique de la ville,

**Fréquence** : Deux fois par an minimum,

**Pilote** : Techniciens membres de l'équipe projets,

**Rôle** : Création de fiches actions et en assurer le suivi, la mise en place et l'évaluation.

Participation  
citoyenne

### 3 PRIORITES ET ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE

---

#### 3.1 Engagements Quartier 2030

Ce nouveau contrat de ville doit tenir compte des engagements de l'État pour les habitants des quartiers, rappelés dans la démarche « Quartiers 2030 », dont les 3 principales orientations sont :

- Une meilleure prise en compte des besoins locaux, qu'ils soient exprimés par les habitants, lors des différentes concertations organisées, ou par les partenaires locaux, au premier rang desquels figurent les élus (cf annexe 3 de l'instruction du 4 janvier 2024, relative à la synthèse des contributions recueillies par l'ANCT),
- La mise en place de financements pluriannuels des actions du contrat de ville, via des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO),
- L'emploi.

#### 3.2 Quatre enjeux prioritaires

##### ➤ **Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'insertion**

Les habitants des quartiers prioritaires rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi accrues. Ils peinent à pousser les portes de France Travail, de la Mission Locale Jeunes ou de l'office des entreprises. Certaines personnes cumulent des freins à l'emploi (précarité, problèmes de santé, de garde d'enfants, de mobilité, etc.) et ont besoin d'un accompagnement renforcé sur le long terme pour les lever.

Dans les quartiers prioritaires de la ville, on compte, sur Bagnols-sur-Cèze, 500 demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) dont 80 ont moins de 26 ans (1/6 de moins de 26 ans) et sur Pont Saint Esprit, 200 demandeurs d'emploi (catégories A, B et C). La typologie des demandeurs d'emploi est quasi identique sur les deux communes avec 35% de manœuvres et ouvriers, 26% d'employés non qualifiés et 34% d'employés qualifiés (source France Travail septembre 2023).

Afin de lever les freins à l'emploi, une meilleure coordination entre les institutions, les acteurs du service public de l'emploi et les associations est nécessaire pour mettre en place des actions innovantes et efficaces pour les publics, notamment les femmes, les jeunes et le public allophone.

Des actions spécifiques en direction du monde économique et des entreprises locales permettront de développer de nouveaux partenariats et de déconstruire les stéréotypes qu'elles ont parfois concernant les habitants des quartiers populaires.

Il pourra s'agir de favoriser les rencontres entre les habitants des quartiers et les employeurs (entreprises, structures d'insertion par l'activité économique, etc.) pour les inciter à recruter et à s'installer au sein des QPV.



➤ **Des quartiers en transitions**

L'enjeu des transitions est important et au cœur des quartiers prioritaires. Les objectifs de ce contrat de ville sont multiples :

Il est important de répondre aux besoins en matière de santé, avec une attention portée à la santé mentale, un renforcement de l'offre de soins en proximité et le développement d'actions de prévention et médiation en santé.

il s'agit d'engager une transition écologique populaire et solidaire pour améliorer le quotidien des habitants du quartier prioritaire et construire des réponses sur les champs de l'alimentation, de la gestion des déchets, des pratiques de mobilité douce, de l'accès au droit. D'anticiper le vieillissement de la population par une adaptation des logements, l'accompagnement de la mobilité résidentielle des personnes âgées ou le développement d'une offre de services.

Enfin, c'est lutter contre les fractures numériques avec notamment un accompagnement aux e-démarches, l'aide à l'équipement et l'accompagnement pour la prise en main des outils informatiques et des familles dont les enfants sont scolarisés ou en études.

➤ **Des quartiers « du lien et des émancipations »**

En cette période de sortie de crise, marquée par l'inflation, il est nécessaire d'accompagner les plus fragiles et de créer les conditions pour que chacune et chacun se sente légitime à agir, soit autonome et trouve sa place dans le quartier.

Il s'agit d'assurer aux habitants des quartiers populaires un accès réel à leurs droits, comme les habitants des autres quartiers et veiller au maintien de services publics en proximité, avec des accueils physiques.

Les actions favoriseront les relations entre les habitants et les associations d'une part et les institutions d'autre part.

Parmi les orientations plusieurs sont considérées comme prioritaires : la réussite éducative, les actions pour la jeunesse, le soutien à la parentalité mais aussi l'accès à la culture, aux loisirs et au sport pour tous.

La participation des habitants pour l'élaboration de ces actions sera privilégiée et renforcera le lien social.

➤ **Des quartiers plus sûrs et tranquilles**

Si 75 % des habitants jugent leur quartier agréable, 38 % d'entre eux estiment être exposés à des problématiques d'insécurité, principalement en lien avec le deal (contre 9 % en dehors de ces quartiers). Ces situations ont de vraies répercussions sur le quotidien des habitants et des professionnels des quartiers. C'est pourquoi il est important d'agir pour :

Apaiser le quotidien des habitants, de leur logement à l'espace public en mobilisant les moyens de Police et de justice d'État et en travaillant de manière coordonnée (État, villes, bailleurs, associations) avec une continuité entre les actions de prévention, de sécurité et de justice.

Renforcer la chaîne de prévention et des liens avec les jeunes en risque de décrochage, et développer les échanges et les liens police/habitants sur le sujet de la sécurité.

Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance présidé par le Maire sera mobilisé sur cette thématique. Cette instance est présente sur les communes de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit.

Les plans d'actions dans ce cadre mettront aussi l'accent sur les valeurs de la république, la laïcité et la lutte contre toutes les formes de radicalisation.

## Le Schéma

Des Quartiers	Thématiques
<b>Mobilisés pour l'emploi et l'insertion</b>	Création d'entreprises et d'activités. Insertion par l'activité économique et clauses sociales.
<b>En transitions</b>	Santé : accès aux droits et aux soins, prévention et promotion de l'offre de santé, santé mentale, santé environnementale. Transition numérique : accès aux droits et inclusion numérique. Transition écologique et énergétique : cadre de vie et logement, verdissement et renaturation, mobilités douces, accès à une alimentation locale et de qualité.
<b>Du lien et des émancipations</b>	Education : Programme de Réussite Educative (PRE). Sport, culture, lien social et parentalité.
<b>Plus sûrs et tranquilles</b>	Citoyenneté et mieux vivre ensemble. Laïcité et valeurs de la république. Cohésion population et police

### Axes transversaux

- Participation des habitants
- Jeunesse
- Lutte contre toutes les discriminations
- Égalité entre les femmes et les hommes

### 3.3 Apports du contrat de ville

**Le contrat de ville est un outil de dialogue institutionnel précieux déployant une fonction de facilitation reconnu par l'ensemble des acteurs.**

Le contrat de ville a joué un **rôle positif** en étant un relai de proximité, en favorisant le développement de réseaux et le lien entre les associations, les habitants dans la perspective de construction et de mise en œuvre des actions, en particulier à travers sa programmation annuelle.

Le contrat de ville a aussi joué **un effet levier** en permettant à de nombreux dispositifs de se déployer sur le territoire. Même s'ils sont perfectibles, ils sont le lieu de nombreux décroisements entre acteurs divers et contribuent à apporter des solutions concrètes aux besoins sociaux. Les attentes des habitants, des commerçants et du tissu associatif restent assez fortes et le contrat de ville a permis de les prendre en compte en proposant des actions adaptées.

Le contrat de ville a aussi favorisé **les dynamiques participatives**, notamment, à travers différentes formes de participations des habitants. (cf chapitre participation des habitants).

Le contrat de ville constitue également **un outil de dialogue institutionnel** précieux. Il a permis de fluidifier les relations entre acteurs de terrains et partenaires institutionnels (Etat, collectivités territoriales, EPCI et les Bailleurs). C'est un espace privilégié où de nombreux partenaires croisent, échangent, construisent ensemble. Il a notamment permis de répondre avec réactivité à des enjeux de santé publique pendant et après la crise sanitaire.

L'animation du contrat de ville se caractérise par **une fonction de facilitation** reconnue par l'ensemble des acteurs rencontrés qui insistent sur la qualité des relations.

Le rôle de l'équipe projets est essentiel et il est, unanimement considérée comme un point fort en termes de partage d'information, de concertation et de coordination des financeurs. La planification du calendrier de l'appel à projet annuel est appréciée par les partenaires pour la clarté de la structuration de toutes les étapes.

**Une dimension politique** est nécessaire pour mieux prendre en compte le quartier prioritaire du centre ancien dans les stratégies de cohésion sociale et territoriale de l'Agglomération du Gard rhodanien, en les reliant davantage au droit commun.

### 3.4 Les quartiers prioritaires du Gard rhodanien

#### 3.4.1 Ville de Pont-Saint-Esprit

Les principaux critères d'éligibilité des actions pour la ville de Pont Saint Esprit repose sur la nécessité de :

- Cibler la complémentarité avec les actions existantes, apportant une vraie plus-value,
- Inscrire les projets dans le cadre d'un ancrage et d'un maillage territorial, le partenariat local effectif est privilégié. L'opérateur doit être impliqué dans la mobilisation du public (communication, « allez-vers », informer les équipements sociaux et partenaires),
- Répondre au diagnostic posé par les élus locaux, les partenaires et les habitants,
- Inscrire les actions dans la durée : sur l'année civile ou l'année scolaire (pas d'actions ponctuelles ni d'une durée inférieure à 3 mois),
- Donner une lisibilité et une visibilité des actions retenues (communication),
- Elaboration des projets en concertation avec les habitants.

➤ **Quelques documents cadres précisent les orientations prioritaires de la ville de Pont-Saint-Esprit :**

Thématiques	Quelques documents cadre de la commune de Pont Saint Esprit
Cadre de vie	<p><b>OPAH-RU:</b> Dans le cadre du programme de revitalisation, de l'opération de revitalisation du territoire (ORT) et du récent dispositif « Petite villes de Demain », la ville de Pont-Saint-Esprit, l'ANAH et ses partenaires institutionnels (<u>Etat</u> et la Banque des territoires) ont décidé d'associer à nouveau leurs moyens et leurs efforts pour conduire ensemble, une nouvelle « Opération programmée d'amélioration de l'Habitat et de renouvellement urbain » (OPAH-RU) sur le centre ancien de la commun ; Initié sur la période 2014-2019, le dispositif est reconduit de 2020 à 2024. Ce dispositif d'amélioration de l'habitat privé à destination des propriétaires permet le traitement et la requalification du bâti en cœur historique et la lutte contre l'habitat indigne et insalubre s'inscrit dans une logique globale et transversale de renouvellement urbain.</p> <p><b>TFPB Taxe sur le foncier bâti :</b> les conventions signées avec les Bailleurs sociaux définissent l'utilisation de l'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties relative aux immeubles des bailleurs sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette contractualisation s'appuie sur un diagnostic en marchant et permet d'engager des actions pour améliorer le cadre de vie des locataires : aménagement, petits travaux, animation et lien social...</p>
Education	<p><b>Programme de Réussite Educative, PRE programme de réussite éducative :</b> Dans le cadre des conventions interministérielles, il favorise une intervention éducative, culturelle, sociale, sanitaire, en dehors du temps scolaires, afin de construire avec les jeunes et leurs familles un parcours de réussite, au carrefour de l'approche individuelle et de l'approche collective</p>
Tranquillité publique	<p><b>CLSPD – Le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance :</b> présidé par le Maire, le conseil local de prévention de la délinquance est le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans la commune. Instance qui favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques. Le CLSPD est présent sur la commune de Pont-Saint-Esprit depuis 2011.</p>

**La Ville de Pont Saint Esprit a retenu 5 axes prioritaires :**

Axe 1 : La promotion de la Santé, la prévention et l'accès aux soins et plus particulièrement

Axe 2 : L'accès au sport pour tous

Axe 3 : Développer les actions autour de la parentalité et de l'éducation

Axe 4 : Développer le Cadre de Vie et à l'environnement des habitants

Axe 5 : Favoriser l'accès à la culture et aux pratiques culturelles

➤ **Axe 1 : La promotion de la Santé, la prévention et l'accès aux soins et plus particulièrement**

- Promouvoir la prise en compte de la santé mentale,
- Favoriser les actions autour de l'alimentation et de l'équilibre alimentaire,
- Développer l'accompagnement global des jeunes et des personnes âgées.

Le contrat local de santé et plus spécifiquement l'Atelier Santé Ville sur le QPV du centre ancien sont des outils pour répondre aux besoins locaux en termes d'accès aux soins programmés et non programmés.

La CPTS Vallis Bona est présente sur le territoire. Elle organise et structure l'offre de santé libérale avec le souci de répondre à des enjeux prioritaires comme la désertification médicale. La commune de Pont Saint Esprit travaille en partenariat avec l'hôpital Public de Pont-Saint-Esprit pour ouvrir à moyen terme un centre de santé avec le soutien de l'agence de régionale de santé.

D'autres associations sont présentes pour répondre aux besoins en termes d'écoute et d'accompagnement avec des actions : Point Ecoute Santé, Médiation Santé, Resavi, lieu d'accueil GEM à Pont, ateliers prévention sur l'équilibre alimentaire...

➤ **Axe 2 : L'accès au sport pour tous**

- Favoriser les actions intergénérationnelles et les publics ciblés comme étant prioritaires,
- Développer des pratiques inclusives et notamment celles coconstruites dans une démarche socio-sportive.

Deux actions socio-sportives à destination des enfants et des jeunes sont proposées par l'association UFOLEP 30 : l'école de sports et Ufo'street.

**L'école de sports** est dédiée au public enfant (de 4 à 11 ans). Elle consiste à la mise en place d'une séance hebdomadaire d'activités multisports socio-sportives lors des périodes scolaires (soit 36 séances par an) et d'un évènement départemental regroupant les enfants de l'ensemble des territoires gardois où celui-ci est organisé (Nîmes, Vauvert, Pont-St-Esprit).

Le mercredi de 9h à 12h l'action à lieu au sein de l'école Marcel Pagnol

**Ufo'street** favorise l'accès à la pratique sportive collective qui vise prioritairement le public adolescent (12 à 17 ans) afin de réduire les inégalités d'accès aux pratiques physiques ; Un rendez-vous UFO'STREET « local hebdomadaire » qui consiste à proposer chaque semaine scolaire, une offre de pratiques sportives urbaines régulières, le mercredi après-midi de 14h à 16h au city stade Villa Clara.

➤ **Axe 3 : Développer les actions autour de la parentalité et de l'éducation**

- Renforcer et coordonner les actions d'accompagnement proposées aux familles pour lutter contre le décrochage scolaire.
- Accompagner les parents dans la réussite éducative de leur enfant en favorisant leur initiative et les espaces d'échanges avec les institutions et les professionnels du secteur éducatif afin de restaurer la fonction parentale

Le Programme de Réussite Educative propose un accompagnement et un suivi individualisé des enfants et des jeunes de 4 à 14 ans du quartier prioritaire Politique de la Ville, rencontrant des difficultés diverses : éducatives, sociales, familiales... Prescription par l'Education Nationale (enseignants) mais aussi par des partenaires : CMS, CCAS, associations, autres institutions. Un accompagnement est proposé sur la base d'un parcours

socio-éducatif.

➤ **Axe 4 : Développer le Cadre de Vie et à l'environnement des habitants**

- Promouvoir les actions impliquant les habitants dans la conception, la fabrication de mobilier et des espaces verts en lien avec les bailleurs sociaux (projets de végétalisation, développement du jardin partagé, sensibilisation au compostage et au tri des déchets, etc.).
- Favoriser l'appropriation et l'occupation positive des espaces publics extérieurs, par des actions favorisant le lien social (rencontre entre habitants, associations, etc.).

Cet axe fait partie intégrante du projet municipal d'aménagement du centre ancien.

Ce projet s'appuie à la fois sur le retour fait par des habitants lors de la concertation citoyenne de l'été 2023 et sur le diagnostic en marchant (associant représentants d'habitants, services municipaux, institutions, élus et bailleurs sociaux) d'octobre 2023.

Ce projet porté par la municipalité de Pont-Saint-Esprit comprend un plan d'actions concerté et partagé destiné à améliorer le cadre de vie des habitants sur :

- la végétalisation du centre ancien sur certains axes du centre ancien
- l'implication des bailleurs sociaux sur leurs résidences avec notamment Grand Delta Habitat sur la résidence Ilot de Foy (action ATFPB) ainsi que la place George Ville.
- la réhabilitation de la voirie, de trottoirs, de places de stationnement pour favoriser la rencontre et la convivialité dans l'espace public
- l'amélioration de la visibilité du local de l'Arche (pose d'une signalétique extérieure et de panneaux d'affichage)
- le développement du jardin partagé (parcelles collectives et individuelles) en partenariat avec l'association Bourgs en Transition
- la mise en place du compostage collectif sur le centre ancien associant les délégués de quartier, les associations (Gard-O-Climat, Bourgs en Transition, l'agglomération et les habitants)
- la prise en compte du nouveau gestionnaire de l'Espace de Vie Sociale (association Riposte).
- le financement d'actions favorisant le lien social et l'évènementiel par le biais de l'appel à projet annuel du contrat de ville
- la possibilité de favoriser l'initiative des habitants en mobilisant le fond de participation des habitants.

➤ **Axe 5 : Favoriser l'accès à la culture et aux pratiques culturelles**

- Développer les pratiques artistiques et culturelles pour tous,
- Associer les lieux patrimoniaux et historiques de la commune (lien avec les monuments, musées, services municipaux, associations, etc.).

D'autres actions thématiques seront étudiées avec attention comme l'insertion, la formation, l'emploi des jeunes, la tranquillité publique et la sécurité avec pour public cible les seniors et les jeunes.



## **La Tranquillité publique et la sécurité**

Depuis la loi du 25 mai 2021 pour une « sécurité globale préservant les libertés », un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) doit obligatoirement être mis en place dans les communes de plus de 5000 habitants. En application de cette loi, la Ville de Pont-Saint-Esprit procède en ce moment à la reconduction de cette nouvelle instance de prévention de la délinquance.

Cet outil au service de la population s'appuie sur l'élaboration d'un diagnostic local de sécurité réactualisé et d'un plan d'actions concerté sous l'autorité du Maire de la commune et du procureur de la République.

Le pilotage par un coordinateur, agent municipal, organise son intervention en groupes de travail à partir des axes qui ont été définis « la prévention jeunesse face à la délinquance » et « le cadre de vie et la tranquillité publique ».

On peut trouver pour exemple et à titre indicatif :

- le groupe « Citoyenneté et civisme » relatif au volet de lutte contre la radicalisation
- le groupe suivi de jeunes en difficultés ou en décrochage scolaire ».
- le groupe « lutte contre les violences conjugales »

Le plan d'action s'appuie sur les actions existantes de droit commun sur le territoire (Resavi pour l'Agglomération du Gard Rhodanien par exemple), la mise en place d'une cellule de veille et pourra mener des actions spécifiques en mobilisant le Fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). Des initiatives favorisant la relation Police/Gendarmerie – habitants/ jeunes seront recherchées.

## **La participation des habitants sur le QPV du centre ancien**

Ce nouveau contrat de ville mettra au centre la participation des habitants. Il prendra en compte toutes les formes de participation qui sont présentées ci-dessous :

La commune a mis en place des rencontres avec des délégués de quartier dont une pour le centre ancien (QPV). Il est un lieu de construction collective pour améliorer la vie du quartier (son cadre de vie, son animation, sa valorisation...).

C'est un outil de la démocratie participative qui redonne une place d'acteur aux habitants dans l'exercice de leur citoyenneté.

Les délégués de quartier sont les représentants des citoyens pour leur quartier. Ils ont pour mission de transmettre les informations à leurs concitoyens, encourager l'expression et faciliter la communication. Interlocuteurs privilégiés avec la mairie, ils font remonter l'expression, les propositions et les avis des habitants via un élu dédié à la démocratie participative.

### **Le conseil citoyen du centre ancien :**

Créé par l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2016, il est composé de 34 membres (25 du collège habitants et 9 du collège acteurs locaux).

Le conseil citoyen, comme tout organe de participation bénévole, s'est essouffé et nécessite d'être redynamisé. Une nouvelle stratégie est en cours pour remobiliser cette instance.

### **Les autres formes de participations :**

Le tissu associatif et notamment ceux intervenant sur le contrat de ville de Pont Saint Esprit est en cours de structuration. Ces rencontres ont pour objet de donner de la lisibilité à leurs actions, d'améliorer l'information aux habitants et favoriser la co-construction de projets locaux.

L'Espace de Vie Sociale (EVS), situé au sein du QPV, dispose d'un nouveau gestionnaire : l'association Riposte. La participation des habitants via une instance représentative des usagers de l'EVS est en cours de création et sera impliquée dans la vie de la structure et mobilisable dans les actions du QPV.

### **La concertation des habitants :**

La mairie organise des **apéros quartiers**. L'apéro quartier du centre ancien a permis de faire remonter des besoins et des problématiques des habitants du QPV. La rencontre du 11 juillet 2023 a servi de support à la **concertation citoyenne** en vue de l'élaboration du nouveau contrat de ville.

Les thématiques remontées par les habitants issues de cette concertation citoyenne sont :

- La santé mentale et l'accès aux soins
- Le cadre de vie avec la végétalisation et la gestion des déchets
- L'accès à la culture et au sport pour tous
- Le mieux vivre ensemble avec des manifestations

### 3.4.2 Ville de Bagnols-Sur-Cèze

➤ **Les principaux critères d'éligibilité des actions pour la ville de Bagnols-Sur-Cèze reposent sur :**

- Des actions bénéficiant d'un ancrage local permettant de faciliter le contact avec le public,
- Des actions qui rythment l'année de manière suffisamment soutenue pour permettre l'accroche des habitants et une meilleure communication,
- Des actions innovantes et attractives,
- Des actions favorisant l'appropriation des équipements culturels et sportifs par les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

➤ **Des documents cadres précisent les orientations prioritaires de la ville de Bagnols-sur-Cèze :**

Thématiques	Quelques documents cadre de la commune de Bagnols-sur-Cèze
Cadre de vie	<p><b>NPRU Nouveau programme de rénovation urbaine</b> : signé en mars 2022, il concerne, entre autres, le quartier prioritaire des Escanaux.</p> <p><b>TFPB Taxe sur le foncier bâti</b> : les conventions signées avec les Bailleurs sociaux définissent l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties relative aux immeubles des bailleurs sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.</p>
Education	<p><b>Le contrat éducatif local / projet éducatif local</b> : regroupe les actions éducatives de la commune de droit commun. Les objectifs éducatifs sont partagés par les partenaires éducatifs du territoire en regroupant les différents dispositifs éducatifs</p> <p><b>(Contrat Enfance Jeunesse, Programme de Réussite Educative, Ville Vie Vacances, Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents, Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité)</b>. Le Projet éducatif local devient l'outil fédérateur des politiques éducatives de la commune.</p> <p><b>PRE programme de réussite éducative</b> : Dans le cadre des conventions interministérielles, il favorise une intervention éducative, culturelle, sociale, sanitaire, en dehors du temps scolaires, afin de construire avec les jeunes et leurs familles un parcours de réussite, au carrefour de l'approche individuelle et de l'approche collective. <b>Le Contrat de Réussite Educative</b> vise deux axes prioritaires : améliorer le niveau de maîtrise de la langue et développer et enrichir les comportements civiques et sociaux.</p> <p><b>CLAS Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité</b> : Les centres sociaux et la Ville mettent en œuvre les actions d'aides au devoir.</p>
Tranquillité publique	<p><b>NSTSPD Nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (2023-2026)</b>.</p>

➤ **Les axes prioritaires retenus par la commune de Bagnols-sur-Cèze**

**1/ La cohésion sociale à travers l'éducation, le sport, la culture, l'inclusion numérique.**

- **L'éducation et la jeunesse :**
  - Un accent fort sur l'accompagnement à la scolarité :
  - Le Programme de Réussite Educative s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans des quartiers prioritaires présentant des difficultés scolaires, un manque de confiance en soi, des relations ou comportements difficiles. Les équipes accompagnent aussi les parents dans la recherche de solutions adaptées à chaque situation, en partenariat avec un réseau de professionnels.
  - Le Contrat Local d'accompagnement à la Scolarité intervient en complémentarité prenant ainsi en charge les enfants à partir du CE1. A Bagnols-sur-Cèze le CLAS est porté par la Ville de Bagnols-sur-Cèze au sein des écoles dans les quartiers, et par les centres sociaux aux Escanaux et Vigan Braquet.
  - Le dispositif « Ecole Buissonnière » transformé en « Mon Ecole B » a vu le jour en 2020, après la période de confinement. Il permet d'ouvrir les portes des écoles à chaque période de vacances. En parallèle, le dispositif « les ados s'animent » s'est créé pour les 12-17 ans. Ces 2 dispositifs viennent compléter l'offre qui est faite par les ALSH et la structure la CASA de l'Agglomération du Gard Rhodanien qui offrent des sorties et des séjours.
  - Des acteurs et des lieux dédiés au soutien à la parentalité.
- **La lutte contre l'isolement, notamment du public sénior**
  - L'espace seniors situé au CCAS de Bagnols-sur-Cèze permet de proposer des ateliers enfants/séniors (Par exemple des ateliers de « transmission et partage gourmand » pour le partage et la confection de recettes de cuisine).
  - La Maison des Parents, située aux Escanaux et animée par le Centre social est aussi un lieu d'actions à destination des parents.
- **Le sport :** De nombreux équipements pour une diversité des pratiques sportives
  - Les orientations prioritaires dans les QPV de Bagnols-Sur-Cèze pour cette thématique visent des animations sportives accessibles à tous et en particulier pour les femmes, toutes classes d'âge avec une diversité des pratiques sportives.
- **La culture :** Une offre culturelle accessible à tous
  - La rénovation du centre culturel de la Pyramide au cœur des Escanaux permettra le développement d'une offre culturelle et artistique nouvelle en lien direct avec la population et notamment la jeunesse de Bagnols-sur-Cèze.
- **L'inclusion numérique :** La ruche numérique, un tiers-lieu au cœur des Escanaux
  - La Ruche numérique est un service de la Ville de Bagnols-sur-Cèze proposé depuis 2021 pour favoriser l'inclusion numérique. Elle est implantée au cœur du quartier des Escanaux. Elle est labellisée Tiers-lieu numérique, a le label Aidant Connect, est membre du réseau RING réseau inclusion numérique gardois, et est depuis 2023 labellisée Maison France Services. Elle a une mission d'animation de Tiers-lieux numérique en partenariat avec des associations, Pôle emploi ou des dispositifs du contrat de ville qui occupent le lieu ; une mission d'animation de réseau avec le Comité d'inclusion numérique qui réunit l'ensemble des acteurs locaux et réalise un diagnostic des besoins du territoire et propose des actions à mettre en place ; et un lieu d'accueil et d'expérimentation d'actions d'inclusion numérique.

## 2/ L'amélioration du cadre de vie dans un contexte de transition écologique et environnementale.

- **Des espaces partagés valorisant les espaces verts et des aménagements du cadre de vie responsables :**

Après une phase de concertation citoyenne, des projets d'aménagement du cadre de vie peuvent émerger. Par exemple des jardins partagés en pied d'immeuble, ou des actions favorisant l'engagement des habitants pour le respect de l'environnement et de la propreté urbaine.

- **Les mobilités actives :**

Le développement des mobilités actives et de la pratique du vélo par les habitants comme la sécurité à vélo sont des enjeux forts pour le territoire.

En cohérence avec la mise en place du schéma cyclable dans les quartiers prioritaires, des actions favorisant la pratique du vélo ou d'autres formes de mobilité « douce » ou des actions d'éducation à la sécurité à vélo sont développées (ateliers de réparation vélo, apprentissage du vélo et de la sécurité à vélo etc...).

## 3/ La tranquillité publique et la sécurité

La Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (2023-2026) s'inscrit dans une politique globale de lutte contre l'exclusion et les inégalités.

Elle s'articule autour de trois engagements prioritaires : assurer la sécurité et la tranquillité des Bagnolaises et des Bagnolais ; renforcer la prévention auprès des jeunes et agir aux côtés des parents ; et améliorer l'accueil et le parcours des victimes.

Axes d'actions identifiés :

- Renforcer la prévention à destination des jeunes exposés à la délinquance,
- Prévenir et lutter contre les addictions,
- Prévenir et lutter contre les dangers de la route,
- Tranquillité dans l'espace public,
- Prévenir et lutter contre les violences intra-familiales.

Dans les quartiers prioritaires, les valeurs de la laïcité et de la république, de la citoyenneté, du respect et du vivre ensemble, doivent être au centre de la lutte contre les actes d'incivilité.

**4/ Les actions liées à la santé et à l'emploi** sont de la compétence de la CAGR. Pour ces thématiques la Ville de Bagnols-sur-Cèze identifie les priorités suivantes :

- **Santé** : le Contrat Local de Santé et le contrat de ville doivent favoriser le développement et l'émergence de nouveaux projets d'actions sur cette thématique pour une action plus coordonnée et structurante pour des actions de prévention et d'éducation santé.
- **Accès à l'emploi** : les priorités de la ville sur cette thématique sont articulées avec le programme de rénovation urbaine et seront plus particulièrement ciblées sur des actions de sensibilisation aux mobilités actives, et sur des actions d'aménagements paysagers espaces de jardins en lien avec la transition écologique.

## La concertation des habitants à Bagnols-Cèze :

Elle est réalisée grâce à différents modes de participation :

- **Le conseil citoyen** : Composé d'un collège des habitants et d'un collège des acteurs locaux, il est engagé depuis 2023 dans une démarche accompagnée de remobilisation de ses membres.
- **Les diagnostics en marchant** : L'objectif du diagnostic en marchant est de mettre en relief en se déplaçant dans les quartiers les points faibles et les points forts pour élaborer des propositions d'amélioration du cadre de vie. Au moins un diagnostic en marchant est réalisé chaque année à Bagnols/Cèze avec l'ensemble des acteurs : Bailleurs sociaux, conseil citoyen, partenaires du contrat de ville, élus et services de la ville et de l'agglomération, habitants. Ces diagnostics en marchant sont alimentés et complétés tout au long de l'année par les équipes de médiateurs, adultes relais, éducateurs présents sur le territoire. Le diagnostic en marchant contribue à identifier les priorités d'actions des programmations annuelles du contrat de ville.
- **Les actions de médiation des associations partenaires** : Les centres sociaux et les associations partenaires organisent régulièrement des actions de concertation de la population des QPV auxquelles participent des représentants du Conseil citoyen, les services de la ville, des élus et les partenaires du contrat de ville. Exemples d'actions : API actions en pied d'immeubles, salons de quartiers (fixes et itinérants), les expositions expressions, les micro-chantiers participatifs, les fêtes de quartiers... La Maison de projets au cœur du quartier des Escanaux est un lieu pour les associations et le conseil citoyen facilitant des actions d'"aller vers".
- **Le Fonds de participation des habitants** : Il vise à encourager les initiatives d'habitants pour réaliser des actions collectives d'animation et de valorisation de leur quartier. Les associations locales partenaires réalisent l'accompagnement des porteurs de projets.

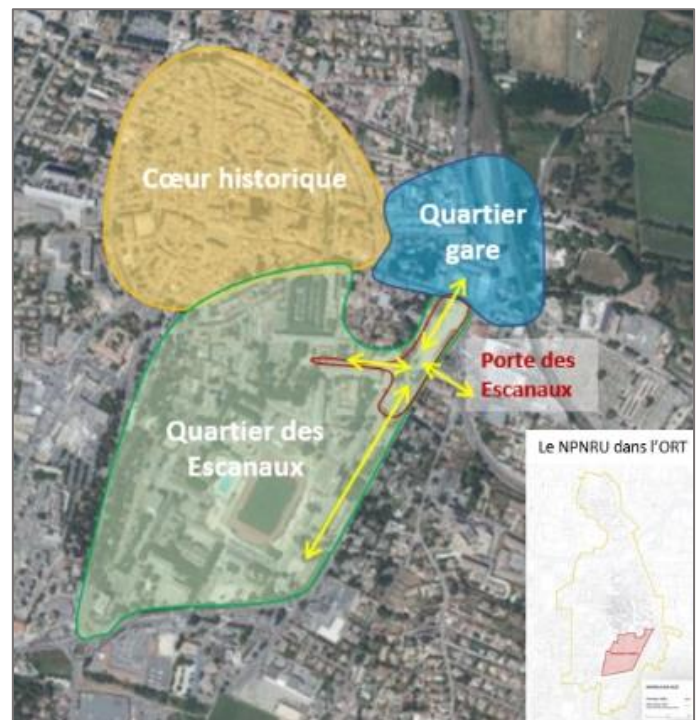
### ➤ Les priorités par quartier

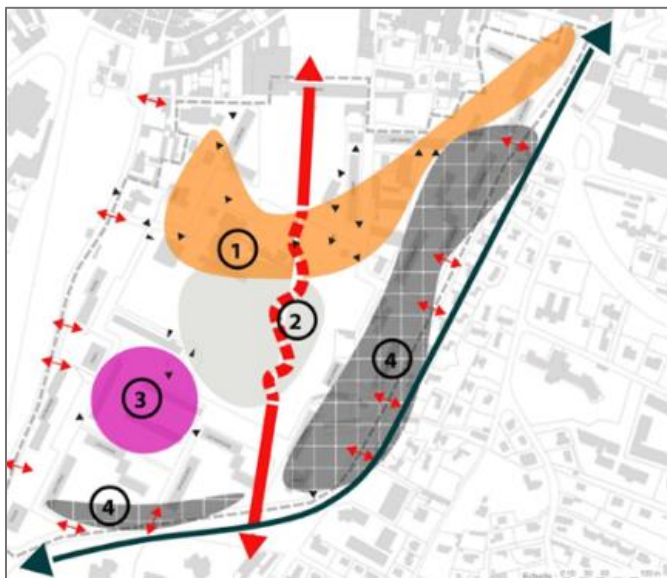
#### • Les Escanaux :

Le quartier des Escanaux compte 3500 habitants soit 20% des bagnolais. Il est composé de plus de 1100 logements sociaux répartis dans 22 bâtiments, tous propriété d'Habitat du Gard. Cela représente 1/3 des logements sociaux de l'agglomération du Gard rhodanien.

C'est un quartier construit au début des années 60 qui concentre les problématiques typiques des grands ensembles : enclavement, concentration de logements sociaux disqualifiés, paupérisation de sa population et un schéma de circulation prédominé par la voiture. Ce quartier est exposé au risque inondation notamment avec un risque de ruissellement.

Toutefois, le quartier des Escanaux jouit d'atouts majeurs : une trame végétale exceptionnelle, des équipements publics d'envergure qui rayonnent à l'échelle de l'agglomération et une position stratégique au carrefour d'une entrée de ville, du centre-ville et du quartier gare.





Le NPNRU Nouveau programme de rénovation urbaine des Escanaux permet d'inscrire ce quartier dans l'opération de revitalisation de Bagnols-sur-Cèze. Quatre principes d'aménagement ont été définis sur le quartier :

1er principe : la réorganisation de l'attractivité du quartier via l'implantation et/ou la rénovation d'équipements publics structurants.

2ème principe : la porosité du quartier pour tous les types de mobilités et pour tous les usagers,

3ème principe : la repolarisation du groupe scolaire Jules-Ferry,

4ème principe : la restructuration de la

façade du boulevard de la Mayre véritable vitrine du quartier.

Ces 4 principes d'aménagement amènent à définir des secteurs à enjeux qui correspondent à des secteurs de travaux dans le cadre de la conduite opérationnelle du NPNRU :

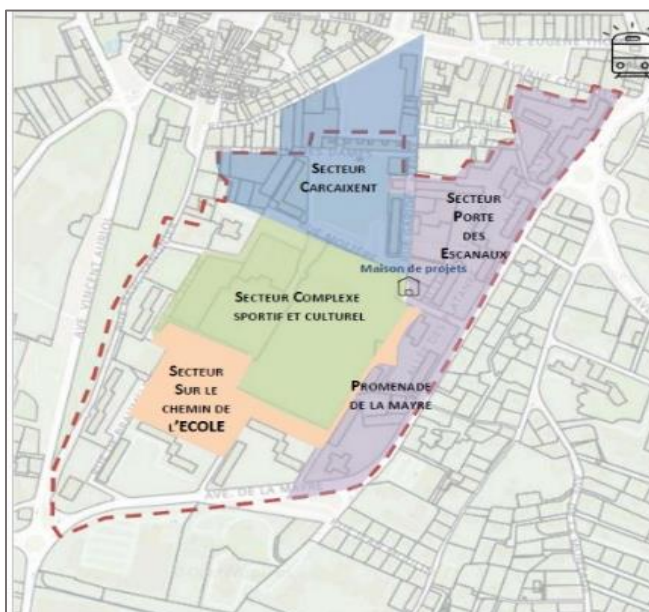
1 - en bleu, le secteur de Carcaixent, qui est le trait d'union avec le centre-ville,

2 - en violet, le secteur de la Porte des Escanaux et de la Promenade de la Mayre, qui est la vitrine située en entrée de Ville et de quartier,

3 - en vert, le secteur du Complexe sportif et culturel, qui est le cœur rayonnant du quartier,

4 - en orange, le secteur Sur le chemin de l'école, avec l'éducation au cœur du projet.

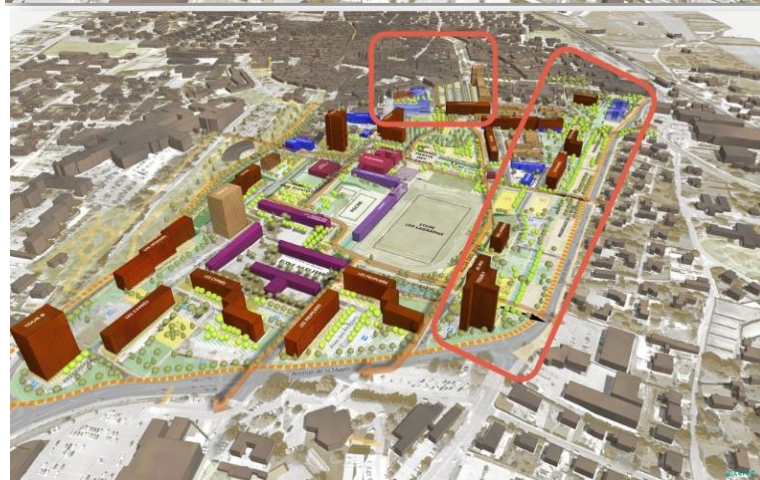
Au croisement de ces secteurs, nous avons un lieu central de la concertation, la Maison de projets.







Les Escanaux aujourd'hui : Un front bâti en quinconce qui rend le quartier « imperméable ».



Les Escanaux demain : Un front bâti dégagé et aménagé en promenade piéton/vélo avec une noue paysagère délimitant les espaces résidentiels et en seconde ligne des résidences mises en recul et rénovées, un quartier rendu accessible.

Ce quartier concentre des équipements qui rayonnent à l'échelle de l'agglomération du Gard Rhodanien :

- Le Grand parvis des Escanaux : la reconversion du site de Carcaixent en îlot immobilier vise à requalifier la friche et envisager un projet immobilier mixte comprenant 90 logements privés, des commerces, une maison de santé et la cité administrative. Véritable espace de transition entre le cœur historique et le quartier, entre la place Pierre-Boulot et le jardin Marcel Pagnol, la démolition du porche de Carcaixent offre une pénétrante et une vue élargie sur le jardin Marcel-Pagnol et le Grand Parvis des Escanaux,
- L'École Jules Ferry et l'allée des jeux : le groupe scolaire Jules Ferry (rénové en 2022) a été requalifié en 2021 autour de l'allée des jeux, l'allée Léon Jouhaux et le parvis de l'école Jules Ferry. Les résidences de logements ont retrouvé depuis leur attractivité et les familles se sont bien appropriées les espaces de jeux,
- L'espace culturel « La Pyramide »,
- Le Parc Aqualudique Paul Eluard, avec une piscine (moyen et grand bassins),
- La requalification du stade et une piste d'athlétisme.



Le diagnostic en marchant réalisé en 2023 a permis d'identifier d'autres axes de développement pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- **Vigan-Braquet :**

- Identifier des opportunités foncières pour développer la zone verte.
- Compléter le mobilier urbain.
- Réaliser des consultations citoyennes auprès des habitants (Bailleurs sociaux, réunions de quartiers de la Ville de Bagnols-sur-Cèze, partenaires du Contrat de Ville) :
  - ✓ Pour l'aménagement de l'avenue Vigan-Braquet
  - ✓ Sur la résidence PSR (Habitat du Gard) pour l'aménagement des espaces verts,
  - ✓ Sur la résidence des Fonctionnaires (Logis Cévenols) pour le projet de résidentialisation,
  - ✓ Sur la résidence des Aubépines pour l'entretien de la résidence et l'aménagement du parc et mobiliers urbains.
- Réaliser un aménagement léger de voirie permettant l'accessibilité entre l'EVS avenue Vigan-Braquet et l'arrêt de bus.

- **La Citadelle :**

- Réaliser un plan global d'aménagement du quartier pour palier à l'insécurité,
- Démolir le centre Flemming,
- Renforcer les actions en direction des habitants pour la sensibilisation/éducation au tri des déchets et au compostage des déchets verts,
- Poursuivre les actions engagées sur la prévention de la délinquance (Nouvelle Stratégie territoriale de prévention de la délinquance).

### 3.4.3 Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

La santé, thématique commune des 2 villes concernées par les quartiers prioritaires de la ville à travers le contrat local de santé et l'atelier santé ville.

➤ **Le Contrat Local de Santé (CLS)**

Il est un instrument de mise en œuvre et de déploiement des politiques de santé dans les territoires de proximité. Il structure une démarche de planification en santé. Il est un outil de coordination, d'articulation et de gouvernance qui a pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux du territoire et de peser sur les inégalités sociales et territoriales de santé en mobilisant de façon convergente les ressources du territoire. Il est cohérent avec le Projet Régional de Santé et les cadres politiques de références des institutions signataires.

➤ **L'Atelier Santé Ville (ASV)**

Il a été mis en place par le Comité Interministériel de la Ville en 1999, C'est un outil de la Politique de la Ville, il est à la fois une démarche locale et un dispositif public. Il a pour vocation de participer à l'amélioration de l'état de santé des populations et en particulier des habitants des quartiers les plus défavorisés.

Il s'inscrit dans une démarche globale de la santé, une approche de proximité au plus près des populations et coordonne les acteurs et les actions de santé sur les quartiers. Il s'intègre au Contrat Local de Santé.

Le CLS et l'ASV ont une approche de la santé positive et globale (Organisation Mondiale de la Santé), qui prennent en compte le **gradient social** de santé pour lutter contre les inégalités sociales et territoriale de santé et le **niveau de littératie** de la population.

Un autre enjeu de notre territoire important pour les habitants et notamment pour ceux des quartiers prioritaires de la ville est celui de l'accès au droit.

➤ **La Maison de Justice et du Droit du Gard rhodanien (MJD)**

Son rôle est d'informer et orienter le public, faciliter l'exécution de mesures pénales (rappels à la Loi, classements sous conditions, médiations pénales, etc.), permettre une écoute privilégiée des victimes ainsi qu'un accompagnement dans leurs démarches juridiques, favoriser l'accès au Droit par des permanences juridiques (associations) et des consultations juridiques (avocats, notaires, huissiers de Justice) et enfin développer le recours aux modes alternatifs de règlements des conflits (médiation, conciliation) s'agissant de petits litiges civils. Elle est située sur le quartier prioritaire des escanoux. Des permanences d'avocats (CDAD) sont également proposées à Pont-Saint-Esprit en lien avec la MJD.

➤ **France services**

L'Agglomération du Gard rhodanien a obtenu 2 labellisations pour les démarches administratives et notamment numériques :

- **L'Agglo mobile** : labellisée France services en septembre 2020, présence de 2 agents sur des permanences à Pont-Saint-Esprit tous les mercredis matin et une fois le lundi matin toutes les 5 semaines en quartiers prioritaires pour accompagner les usagers en difficultés sur leurs démarches administratives.
- **La Ruche numérique**, labellisée France services depuis novembre 2022, située dans le quartier prioritaire des escanoux, réalise des permanences en présence de 2 agents pour les usagers en difficultés sur leurs démarches administratives.

L'autre enjeu de notre territoire est celui de l'emploi et l'insertion par le développement économique, voici quelques dispositifs soutenus par l'Agglomération du Gard rhodanien :

➤ **L'Office des Entreprises :**

L'Office des Entreprises, situé à Bagnols-sur-Cèze, est la porte d'entrée du territoire pour les acteurs économiques. Regroupant dans un même lieu les institutions en charge de l'accompagnement des entreprises (CCI, CMA, Chambre d'Agriculture Région, etc.) et les associations d'entreprises, l'Office propose en outre des solutions d'accueil avec des bureaux, un espace coworking et une pépinière d'entreprises.

Ce lieu totem du territoire se veut être la porte d'entrée pour tous les entrepreneurs.

➤ **Ateliers et chantiers d'insertion**

Les chantiers d'utilité sociale (CUS) sont coordonnés par la CAGR et proposent un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Les salariés des chantiers d'utilité sociale bénéficient d'une rémunération au moins égale au Smic. Les CUS sont conventionnés par l'État, le Conseil Départemental du Gard et la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien. Ils permettent la réalisation de petits travaux de maçonnerie, d'espaces verts, mais aussi de missions numériques. Ils sont mis en œuvre par l'association Passe Muraille qui conduit des chantiers d'insertion depuis 2002.

➤ **Les clauses d'insertion professionnelles dans les marchés publics**

Pour favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, les opérateurs publics insèrent dans leurs marchés publics de travaux ou de services des « clauses d'insertion professionnelles » aussi appelées clauses sociales.

Ce dispositif est à la fois, un levier pour l'emploi au profit des publics qui sont les plus éloignés et un soutien à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

Le pôle attractivité et aménagement de la CAGR coordonne ce dispositif pour le compte de plusieurs institutions à savoir : la CAGR, le CEA de Marcoule, la Ville de Bagnols-Sur-Cèze, la SPL30. A noter que de nouvelles structures publiques travaillant sur le territoire sollicitent dans le même sens la CAGR pour le suivi des clauses sociales de leurs marchés.

➤ **Les chantiers éducatifs**

Les chantiers éducatifs sont des actions de socialisation par le travail : apprentissage des règles, des droits et des devoirs qui régissent les relations au travail. Elles se situent en amont d'une démarche d'insertion professionnelle. L'action est donc adaptée à des jeunes de 16 à 25 ans éloignés du monde du travail, de la scolarité ou de tout dispositif d'insertion, résidant dans le QPV

Chaque année, des chantiers éducatifs sont organisés sur les communes de Pont Saint Esprit et de Bagnols sur Cèze avec l'appui de différents opérateurs : AIDAR (Bonjours), le Passe Muraille...

➤ **La Mission Locale Jeunes du Gard rhodanien (MLJ)**

Elle accueille les jeunes de 16 à 25 ans majoritairement sortis du système scolaire. Son offre de services se décline selon plusieurs axes :

- Accueil, orientation, information : définir individuellement les compétences à développer selon son profil, accompagnement dans les démarches pour développer son entreprise,
- Formation en lien avec le Conseil Régional,
- Accès à l'emploi en lien avec Pôle Emploi, des groupements d'employeurs, des centres de formation et des agences d'intérim (mise en relation avec des employeurs potentiels),
- Accès au logement, au droit et à la santé.

La MLJ intervient auprès des entreprises locales en faisant la promotion des dispositifs spécifiques au public du contrat engagement jeunes (CEJ), contrat d'apprentissage, emploi d'avenir, visites d'entreprises, etc.

L'agglomération soutient le travail de la MLJ par l'octroi d'une subvention annuelle et par la mise en œuvre de nombreux partenariats.

➤ **L'Apprentissage**

La CAGR s'implique dans l'apprentissage pour favoriser l'emploi. L'apprentissage concerne essentiellement la petite enfance, mais aussi tous les autres secteurs de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien comme l'informatique, le tourisme, l'hygiène et la sécurité, les moyens généraux ou encore la jeunesse. Tous les niveaux d'études sont concernés, du CAP au master 2 en passant par les BTS et bien d'autres.

➤ **Le Service Civique**

La commune de Pont-Saint-Esprit accueille et accompagne chaque année 7 jeunes de 17 à 25 ans en service civique. Ces personnes s'engagent au quotidien au service de l'intérêt des spiripontains et spiripontaines : action sociale, l'environnement, le service technique...

Le service médiation du Pôle des Solidarités a la charge du recrutement et du suivi des jeunes volontaires.

## 4 PARTENAIRES ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

---

### 4.1 Partenaires mobilisables dans le cadre du nouveau contrat de ville.

Conformément à l'annexe 1 de l'instruction du 4 janvier 2024 précédemment citée, relative à la mobilisation des acteurs institutionnels, « il est recommandé d'associer [...] la Caisse d'allocations familiales, les organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation ».

- La CAF du Gard, grâce à la présence des chargés de conseils et de développement territoriaux compétents et de leurs responsables hiérarchiques, respectivement lors des instances techniques et de pilotage du contrat de ville.
- Les différents bailleurs, bénéficiant ou non d'un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et possédant un patrimoine dans les quartiers prioritaires du Gard rhodanien, grâce à la présence des chefs de secteurs compétents et de leurs responsables hiérarchiques, respectivement lors des instances techniques et de pilotage du contrat de ville (cf le travail départemental engagé en 2023 avec les parties prenantes de la TFPB).

En dehors des crédits et des dispositifs spécifiques « politique de la ville » du BOP 147, il est recommandé de solliciter les dispositifs de droit commun classiques, mobilisables par l'État, en l'occurrence la Dotation Politique de la Ville (DPV) pour les villes éligibles (Bagnols-sur-Cèze dans le Gard rhodanien), la DETR, la DSIL, le Fonds vert (préconisation de flécher 5 % de ces crédits pour les quartiers prioritaires).

### 4.2 Dispositifs mobilisables dans le cadre des crédits spécifiques du BOP 147

- Programmation financière et opérationnelle annuelle.
- Programme de réussite éducative.
- Postes médiateurs adultes-relais.
- Postes FONJEP.
- Co-financement des contrats locaux d'aide à la scolarité (dispositif CAF).
- Co-financement des actions REAAP (dispositif CAF et conseil départemental du Gard).
- Co-financement des postes d'ingénierie (chef de projet et chargé de mission politique de la ville, coordinatrice atelier santé ville).

### 4.3 Le Conseil départemental du Gard

« En 2024 nous agirons pour que le Gard demeure à jamais ce fameux Gard solidaire qui nous est cher. C'est notre compétence, notre mission, notre devoir ». Françoise Laurent-Perrigot, Présidente du Conseil départemental.

Le Département entend agir autour de 3 axes : Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin, protéger notre santé et notre qualité de vie, relier les personnes et les territoires.

#### **Rappel de la place des collectivités départementales en qualité de partenaires des contrats de ville :**

La loi « Lamy » fait obligation depuis 2014 aux collectivités départementales d'être partenaires et donc signataires des contrats de ville. Il faut cependant souligner que **les départements n'ont pour seule obligation que d'y dédier les fonds liés à leurs compétences obligatoires en matière d'action sociale, médico-sociale, d'insertion et de prévention spécialisée.**

Cependant, le département du Gard s'est toujours positionné en tant qu'acteur majeur de la politique de la ville, avant même que la loi « Lamy » de 2014 lui en fasse l'obligation. Il est important de noter que c'est bien avant la promulgation de la loi Lamy que le Conseil Départemental créé à la fin de la décennie 1990, un Fonds de Développement Social pour accompagner les structures associatives sur les quartiers dits prioritaires.

**Aussi rappelons qu'au titre de ses crédits dits de droit commun, c'est plus de 6 M€ que le département consacre à l'ensemble des QPV du territoire**, auxquels viennent s'ajouter les crédits du FDS ce qui représente un engagement conséquent de fonds spécifiques.

Le département du Gard s'est également doté d'un service spécifique composé de 10 agents dont 1 chef de service, 2 agents de secrétariat, 1 agent d'accueil, 1 agent chargé de l'animation (Espace Diderot) et 6 agents chargés de mission et de projet qui œuvrent pour chacun des territoires prioritaires. **Les Moyens humains de la Direction générale adjointe des solidarités sur les QPV représentent 594 agents** sur un total de 1244 (soit **48 % de l'effectif**).

Des services de droit commun tels que 31 centres sociaux positionnés sur l'ensemble du territoire gardois sont accompagnés à hauteur de plus de 2 millions d'euros (fonctionnement, action sociale, insertion, parentalité, conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, jeunesse, culture...).

Les Centres Médico-Sociaux (lieux d'accueil du public où sont accessibles principalement les 3 services départementaux :

- Le Service social territorial (SST), chargé de répondre aux demandes des habitants du secteur, quels que soient l'âge et/ou la situation familiale de la personne.
- Le service PMI (Protection maternelle infantile), qui organise des actions et consultations pour les femmes, les futurs parents et les enfants de moins de 6 ans. Il propose également un accompagnement à la vie sexuelle et affective des adolescents.
- Le service ASE (Aide sociale à l'enfance), qui a pour mission de protéger les enfants et les adolescents lorsque les parents ne sont pas en capacité de répondre à leurs besoins fondamentaux.

Et afin de garantir et simplifier les services de proximité, le Conseil départemental du Gard a déployé en 2023 des Maisons du Conseil départemental, lieux d'accueil du public ayant vocation à informer, orienter et soutenir les particuliers.

## **Un engagement fort du Conseil départemental**

Il se traduit par :

- La signature du présent contrat 2024 – 2030 en application du cadre réglementaire,
- La mise en œuvre du schéma des solidarités sociales adopté par l'assemblée départementale le 18 novembre 2022 et notamment son orientation 5 « des territoires innovants pour le lien social et la santé »,
- La mise en œuvre de la convention cadre conseil départemental caf signée le 22 janvier 2024,
- L'engagement annuel de la collectivité traduit par l'assemblée départementale au moyen du vote de son budget primitif,
- La création d'un fonds départemental de soutien à la vie sociale adopté par l'assemblée départementale en date du 12 janvier 2024.

## **Le Fonds départemental de soutien à la vie sociale**

Ce fonds s'articule autour de deux axes afin d'accompagner les initiatives au service des habitants sur l'ensemble des territoires présentant des difficultés sociales dont les quartiers prioritaires de la ville :

### **AXE 1 - SOUTIEN AUX DYNAMIQUES COLLECTIVES POUR RENFORCER LA VIE SOCIALE DES TERRITOIRES**

Il s'agit d'accompagner les acteurs locaux (Associations, Communes, Communautés de Communes, Communautés d'Agglomération, CCAS, Collèges...) pour la mise en place de projets en cohérence avec les orientations du Schéma départemental des solidarités sociales sur les orientations prioritaires suivantes (et ce quel que soient les territoires dont les QPV) :

- Médiation
- Education et Accompagnement de la jeunesse et Parentalité en complément du REAAP
- Lien social et accès aux droits
- Emploi et développement économique
- Santé
- Valeurs de la République et citoyenneté
- Autres axes liés au renforcement du lien social et de la citoyenneté sur les territoires :
- Faciliter l'accès à la culture et au patrimoine,
  - Faciliter l'accès et la découverte de l'environnement et participer au cadre de vie et de l'habitat,
  - Soutenir et favoriser l'accès au sport pour tous.

### **AXE 2 – AIDE AUX ACTEURS DE LA VIE SOCIALE SUR LES TERRITOIRES**

Sur l'axe Animation de la vie sociale, le Conseil Départemental peut aider les structures au moyen deux types d'aides :

- L'aide à la structure

Plusieurs critères sont pris en compte :

Agrément en cours de la CAF en qualité de Centre social

Inscrire les actions proposées dans les orientations du Schéma départemental des solidarités sociales

Cette aide à la structure est modulable en fonction de la taille de la structure, de son partenariat financier et du nombre de salariés.

#### ➤ L'aide au projet

Les acteurs de la vie sociale peuvent bénéficier d'un soutien pour la mise en place de projets en cohérence avec les orientations du Schéma départemental des solidarités sociales sur les thématiques suivantes :

- Renforcement des missions intergénérationnelles au service du territoire,
- Soutien aux jeunes pour leur émancipation, leur autonomisation, leur insertion sociale et professionnelle,
- Accompagnement des parents et des familles,
- Soutien aux actions de promotion du lien social (« Aller vers ») et initiatives pour une meilleure accessibilité des actions (Horaires atypiques : soirées, week-end).

#### 4.4 La Région Occitanie

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

#### **AGIR POUR L'ÉDUCATION ET L'ORIENTATION DES JEUNES**

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesses 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs... :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.



Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,
- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,
- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « *Et pourquoi Pas ?* » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,
- La participation active aux Cités Educatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- Les informations spécifiques sur le Revenu Ecologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

## **FAVORISER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'EMPLOI**

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour :

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :
  - Les dispositifs pré-qualifiants : les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,
  - L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Ecoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.
- L'offre de services dédiés :
  - L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA),
  - La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités

académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),

- Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plaît !<sup>1</sup>,
- Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.

Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,
- la participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région),
- l'action des Maisons de l'Orientation et des Maisons de l'Orientation Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

## **MIEUX VIVRE ENSEMBLE**

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport »
- de l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,
- de dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Égalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Égalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,
- du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, ...

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers<sup>2</sup>, essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une

---

<sup>1</sup> <https://www.laregion.fr/pfm>

<sup>2</sup> Toutes les informations sur les aides de la Région aux associations sont sur le portail dédié :

attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

## **AMELIORER LE CADRE DE VIE**

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers<sup>3</sup> : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, ...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- en faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement

---

<https://www.laregion.fr/-Des-solutions-pour-vos-projets->

<sup>3</sup> L'ensemble des aides que la Région peut apporter sur les territoires pour accompagner des projets plus vertueux, sobres permettant d'accélérer la transition écologique et sociale est regroupée dans un guide régional des dispositifs en faveur des territoires disponible via le lien internet :

<https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires>

attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

## **DEVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITE**

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

## **MOBILISER LES FONDS EUROPEENS**

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc...) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc...).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme par exemple les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.

## 5 VOLET INVESTISSEMENT

---

La précédente génération des contrats de ville s'est focalisée sur la coordination des interventions des partenaires s'agissant du financement d'actions. Les contrats de ville "engagements quartiers 2030" font état d'une ambition nouvelle : mieux coordonner les interventions des partenaires s'agissant des dépenses d'investissement. La présence d'infrastructures et d'équipements, notamment publics, est en effet une condition nécessaire de la prospérité des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En conséquence, les partenaires s'engagent à accroître leur travail commun pour mieux faire converger et articuler leurs différents dispositifs d'investissement. Les dispositifs d'investissement des partenaires sont les suivants :

Pour l'Etat, les dotations auxquelles peuvent prétendre les collectivités, dans la limite des disponibilités financières et sans préjudice des modifications des conditions d'éligibilité qui interviendraient sur la durée du contrat de ville, sont :

- La dotation politique de la ville (*pour les communes de Nîmes, Saint Gilles, Bagnols-sur-Cèze et Alès*),
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (*pour toutes les communes, hors Nîmes et Alès, pour tous les EPCI hors Nîmes métropole*),
- La dotation de soutien à l'investissement local (*pour toutes les communes et tous les EPCI*),
- La dotation de soutien à l'investissement départemental (*seulement pour les projets portés par le conseil départemental du Gard*),
- Le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (*pour toutes les communes et pour tous les EPCI*),
- Le fonds d'accélération de la transition écologique (*pour toutes les communes et tous les EPCI*),
- *Le plan national « vélo et mobilités actives » (pour toutes les communes et tous les EPCI).*

Les aides à l'investissement public et privé des différentes agences de l'État (ANAH, ADEME, ANCT, AFTIT) devront également être mieux mobilisées.

Les partenaires signataires du contrat de ville du Gard rhodanien soutiennent les projets d'investissements portés par les communes :

- L'Etat et ses agences,
- La Région Occitanie,
- Le Conseil départemental du Gard,
- La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien.

Pour les communes de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit les investissements identifiés pour la période 2024 – 2030 sont les suivants :

Projets des opérations d'investissements dans les QPV de Bagnols-sur-Cèze sur la période 2024-2030 :

Thématique	Quartier	Projet	Calendrier
Ecole	Vigan Braquet	Désimperméabilisation de la cour d'école élémentaire Célestin Freinet	2025
Ecole	Vigan Braquet	Mise en place d'un système de géothermie pour l'école élémentaire Célestin Freinet	2025
Culture	Escanaux	Construction de la salle de spectacle la Pyramide	2024
Sport	Escanaux	Construction de nouveaux vestiaires du stade Léo Lagrange	2025 - 2027
Sport	Escanaux	Couverture du bassin de la piscine Guy Goutel	2025 - 2026
Sport	Vigan Braquet	Construction d'une salle associative au complexe sportif des Eyrieux	2024
Prévention de la délinquance	Citadelle	Démolition du centre Flemming	2024
Lien social	Vigan Braquet	Rénovation du centre social Mosaïque en Cèze	2024 - 2025
Espace public	Escanaux	Aménagement du chemin piéton reliant l'école Jules Ferry au parc Marcel Pagnol via le centre culturel la Pyramide	2026 - 2027
Espace public	Escanaux	Aménagement d'un espace aqualudique parc Paul Eluard	2025
Espace public	Escanaux	Aménagement de l'ancien site des Cèdres - La Porte des Escanaux	2026 - 2027
Mobilité douce	Vigan Braquet	Aménagement de la piste cyclable sur l'Avenue Vigan Braquet	2024 - 2025
Lien social	Escanaux	Aménagement en pieds d'immeubles de Fêltre/Mûriers de jardins partagés, construction participative de mobilier urbain, création d'espaces verts et rénovation de l'itinéraire PMR	2024 - 2026
Espace public	Escanaux	Aménagements du grand parvis des Escanaux	2028 - 2030
Culture	Escanaux	Rénovation des salles annexes du pôle culturel	2028 - 2030
Cadre de vie	Tous QPV	Aménagements espace partagés verts en pieds d'immeubles	2026 - 2030

Projets des opérations d'investissements dans le Centre Ancien de Pont-Saint-Esprit sur la période

Thématique	Quartier	Projet	Calendrier
Education	Centre Ancien	Rénovation de l'école maternelle Jules Ferry	2024 - 2030
Education	Centre Ancien	Rénovation de l'école élémentaire Jean Jaurès	2024 - 2030
Sport	Centre Ancien	Rénovation de la piscine municipale	2024 - 2030
Cadre de Vie	Centre Ancien	Plan global de végétalisation du centre ancien	2024 - 2030
Cadre de Vie	Centre Ancien	Aménagement places de stationnement, voiries, places et trottoirs -> <i>dans l'objectif de créer des lieux de rencontres et de convivialité</i>	2024 - 2030

Les investissements proposés ici par les communes sont proposés à titre d'exemples. D'autres dossiers peuvent être présentés sur propositions des collectivités sous réserve de la validation par les conseils municipaux. Une attention particulière sera portée à la concertation et la co-construction avec les acteurs locaux et les habitants, dans le souci d'une plus grande reconnaissance de la maîtrise d'usage des habitants et dans l'objectif de mener des projets porteurs de lien social.

Ces dotations d'investissement pourront permettre de financer des projets dans les quartiers prioritaires de la CAGR, en complément de la mise en œuvre du nouveau programme de renouvellement urbain.

Par ailleurs, les partenaires mettront tout en œuvre pour inciter des acteurs privés à réaliser des investissements dans les quartiers. A ce titre, les abattements de taxe foncière sur les propriétés bâties pour le patrimoine sis en QPV des bailleurs sociaux doivent permettre à ceux-ci, en concertation avec les partenaires et les habitants, de réaliser des investissements supplémentaires, notamment en matière d'amélioration du cadre de vie et de transition écologique. Par ailleurs, l'engagement des grandes entreprises privées du territoire sera recherché dans une optique de développement de leur responsabilité sociale et environnementale.

Au regard des besoins constatés dans les différents QPV du contrat de ville, les partenaires s'engagent à prioriser les projets d'investissement visant à :

- Rénover le bâti scolaire
- Assurer la transition énergétique des équipements publics
- Renforcer l'offre d'infrastructures sportives
- etc.

En conséquence, les partenaires sont convenus de s'associer réciproquement lors du travail de préfiguration des projets d'investissement dans les différents QPV couverts par le contrat de ville.



## 6 LE SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

---

### 6.1 L'évaluation des contrats de ville : une obligation légale

Formaliser l'évaluation du contrat de ville à mi-parcours et en fin de contrat est une obligation légale, la loi LAMY du 21 février 2014 stipulant que « *les contrats de villes fixent (...) les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus, (...) des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locales.* »

### 6.2 Une évaluation sur un temps long 2024-2030

L'évaluation est réalisée tout au long du processus de mise en œuvre, il est une opportunité pour :

- Ajuster et clarifier les objectifs du contrat de ville en les rendant davantage opérationnels et adaptés aux enjeux des territoires,
- Maîtriser les processus dans la mise en œuvre du contrat de ville du Gard rhodanien,
- Construire les indicateurs qui n'avaient pas été pensés lors de la signature du contrat de ville,
- Faciliter, dans l'avenir, la réécriture d'un contrat ou projet de territoire.

### 6.3 Une opportunité pour faire vivre le contrat de ville

L'évaluation n'est pas seulement un exercice réalisé pour répondre à une exigence extérieure, c'est surtout une **réflexion interne** qui doit être pleinement intégrée au pilotage du contrat de ville, une occasion de **redynamiser celui-ci** et de mettre à plat tout ce qui a été fait en la matière afin de **remobiliser tous les partenaires**. Pour que cette démarche soit fructueuse, elle doit être abordée comme **un instrument de pilotage** du contrat de ville au bénéfice de la mise en œuvre des actions de la programmation, et ce dans le but d'en améliorer le fonctionnement et la lisibilité.

### 6.4 Une évaluation en 2 temps

Le processus de suivi-évaluation est coconstruit dès l'élaboration du contrat.

Le suivi du contrat de ville permet d'une part la collecte et le recueil de données et d'autre part une analyse puis de proposer un point d'étape aux partenaires.

Le contrat de ville ayant pour échéance l'année 2030, une seule évaluation au bout de 7 ans n'aurait qu'une portée tardive et limitée de son action au quotidien. Elle pourrait être perçue comme une déconnexion du terrain face aux enjeux conjoncturels et territoriaux.

L'ensemble des partenaires du contrat de ville conviennent donc de la nécessité de réaliser une évaluation en 2 temps, une à mi-parcours (année 2026/2027) et une à la fin de contractualisation soit en 2030.

#### 6.4.1 L'évaluation à mi-parcours

Elle doit permettre de réajuster les objectifs du contrat de ville compte tenu des évolutions du territoire. Cela permet d'actualiser le programme d'actions prévu, notamment en lien avec les clauses de revoyure, et de préparer l'évaluation de fin de contrat. Dans une autre mesure, la prise en compte du renouvellement des organes délibérant des collectivités territoriales et de l'EPCI mais aussi au niveau de l'Etat sera l'occasion de présenter cette évaluation et de les associer aux éventuels réajustements.

#### 6.4.2 L'évaluation en fin de contrat

Il fera l'objet d'un process global en s'appuyant à la fois sur le suivi des actions réalisées et des partenariats noués, ainsi que par les résultats de l'évaluation à mi-parcours. L'évaluation de fin de contrat sera ainsi facilitée. Le rapport annuel politique de la ville peut venir aussi alimenter cet exercice d'évaluation élargi.

## 6.5 Le pilotage de l'évaluation du contrat de ville du Gard Rhodanien

Le pilotage de contrat de ville est conduit par une structure locale portant l'évaluation. Cette structure sera composée, selon les cas de figure retenu par :

- Un comité de pilotage du contrat de ville, qui assure un suivi global, quitte ensuite à ce que soient déclinés des sous-groupes thématiques chargés de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie d'évaluation préalablement définie ;
- D'une structure locale d'évaluation ad-hoc, qui mobilise l'ensemble des partenaires du contrat de ville. Des experts peuvent également être mobilisés (techniciens, universitaires...) pour porter un regard extérieur sur le contrat de ville. Le contrat de ville du Gard Rhodanien peut ainsi faire appel à une assistance à maîtrise d'œuvre pour conduire l'évaluation à mi-parcours et/ou l'évaluation finale.

La loi Lamy stipule par ailleurs que l'expertise des habitants, notamment par la mobilisation des conseils citoyens, doit faire partie intégrante du processus d'évaluation.

Les moyens mobilisables pour cette démarche réflexive engageront les ressources en termes d'ingénieries existantes.

## 6.6 Une démarche d'évaluation nécessaire à la pluralité de points de vue

Outre le recueil de données froides et peu importe le choix opéré en matière de structure d'évaluation, l'objectif prioritaire étant d'associer le maximum d'expertises possibles pour disposer d'une pluralité de points de vue.

Dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville et notamment sur certains sujets, il est opportun de cumuler et faire se rencontrer des regards différents (chaque institution a des compétences et des champs d'action qui lui sont propres) pour obtenir une analyse la plus complète et partagée possible.

Ainsi seront associés :

- Les élus locaux des collectivités (communes, département, Région) et EPCI,
- -les représentants de l'Etat au sein du département et de l'agglomération,
- Les partenaires institutionnels (CAF, MSA, Assurance maladie...),
- Les experts techniques internes (équipes MOUS, politique de la ville) et externes,
- Les habitants en tant qu'expert d'usage,
- Les opérateurs du contrat de ville (associations et services municipaux),

## 6.7 Une méthodologie d'évaluation articulée sur 3 axes

- Analyser l'évolution du contexte territorial ;
- Analyser les réalisations et les effets directs du contrat de ville en termes de réduction des inégalités territoriales, compte-tenu de ses objectifs initiaux ;
- Analyser l'ingénierie et la gouvernance du contrat de ville, ainsi que les bénéfices en termes de mobilisation des politiques publiques portées par les différents signataires.

## 6.8 Les 3 principaux critères d'évaluation retenus

### ➤ **Utilité**

En identifiant les besoins et les usages potentiels, les questions à se poser : Quelle opportunité pour modifier les pratiques ? Quels sont les besoins auxquels l'évaluation doit répondre ? Les résultats arriveront-ils à temps ?

### ➤ **Faisabilité**

Les questions à se poser : La logique du contrat de ville et le champ de l'évaluation sont-ils explicites ? Les ressources affectées sont-elles proportionnelles aux besoins et enjeux ? Sur quel(s) point(s) stratégique(s) convient-il de concentrer l'évaluation ?

### • **Fiabilité**

Diversifier les outils et les points de vue mais aussi aborder les questions de manière qualitative afin d'identifier des leviers d'action.

## 6.9 Les 3 indicateurs : suivi, impact et contexte

### ➤ **Les indicateurs de suivi**

*Est-ce que l'action a bien été réalisée dans les temps impartis, avec quels moyens ? Réalisée sur un quartier prioritaire ou à destination des habitants d'un quartier ?*

### ➤ **Les indicateurs de contexte**

Typologie des bénéficiaires de l'action (s'il y avait un objectif de parité, est-ce que cela a été respecté, s'il y avait un objectif de public jeune, est-ce que cela a été le cas ?)

### ➤ **Les indicateurs d'impact**

Seules quelques actions doivent faire l'objet d'une mesure d'impacts car cela est chronophage et demande la construction d'indicateurs ad-hoc pour chaque action.

## 6.10 Le suivi de la mise en œuvre des actions

Phase qui repose sur la nécessité de recueillir de données et de les analyser essentiellement par du questionnement :

*Est-ce que le plan d'action qui était prévu lors de l'élaboration du contrat de ville a été bien mis en œuvre ? Sinon pourquoi ? Si oui quelles actions mises en œuvre, quel bilan en tirer ?*

## Exemples de questionnements

### ➤ **L'adéquation entre le plan d'actions et la stratégie du contrat de ville.**

A partir du moment où elles ont été mises en œuvre, les actions répondent-elles aux objectifs fixés du contrat de ville ?

### ➤ **L'évaluation des effets et des impacts des actions réalisées sur les quartiers prioritaires et leurs habitant.es.**

Quels effets des actions mises en œuvre (ce qu'elles ont directement produit) ? Quels impacts des actions mises en œuvre (ce à quoi elles ont contribué) ? Ce dernier exercice est à réaliser avec parcimonie à mi-parcours, et à privilégier pour l'évaluation en fin de contrat de ville.

### ➤ **L'effectivité et l'efficacité des actions**

Est-ce que ce qui a été prévu a été bien mis en œuvre ? Est-ce que ce qui était prévu produit les résultats attendus ou pas ?

### ➤ **La cohérence**

Il s'agit d'éprouver le lien entre le plan d'actions qui a été mis en œuvre et les enjeux qui avaient été identifiés lors du diagnostic. Les actions mises en œuvre répondent-elles bien aux enjeux du diagnostic ? Ces actions n'entrent-elles pas en contradiction avec des actions réalisées sur le territoire par d'autres acteurs ?

### • **L'utilité des actions mises en œuvre**

Dans quelle mesure les effets identifiés de ces actions répondent ou non aux enjeux du territoire ?

## 7 LES ANNEXES

---

- 7.1 Annexe 1 : Circulaire du 31 août 2023, relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains.
- 7.2 Annexe 2 : Décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains.
- 7.3 Annexe 3 : Décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.
- 7.4 Annexe 4 : La synthèse de l'évaluation du contrat de ville 2015-2023.
- 7.5 Annexe 5 : Arrêté n°2021-11-17-B3-002 portant approbation des statuts de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

## Les instances signataires du contrat de ville du Gard rhodanien 2024-2030

Le préfet du Gard, Jérôme Bonet	La Présidente de la Région Occitanie, Carole Delga	La Présidente du Conseil Départemental du Gard, Françoise Laurent-Perrigot
Le Président de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, Jean Christian Rey	Le maire de Bagnols-sur-Cèze Jean-Yves Chapelet	Le maire de Pont-Saint-Esprit Claire Lapeyronie
La procureure de la République de Nîmes, Cécile Gensac	La Rectrice de l'académie de Montpellier et de la Région académique Occitanie, Sophie Béjean	Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, Didier Jaffre
La Directrice territoriale de France Travail Gard et Lozère, Valérie Issert	Le Directeur de la Caisse des dépôts et des consignations, Eric Lombard	Le Président du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard, Didier Paquette
Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Gard, Eric Giraudier	Le Directeur de la Banque Publique d'Investissement française, Nicolas Dufourcq	La Présidente Habitat du Gard, Office public de l'Habitat du Département du Gard, Laurence Barduca-Fauquet
Le Président du conseil d'administration de Grand Delta Habitat, Michel Gontard	Le Président de Logis Cévenols, Max Roustan	La Présidente du conseil d'administration d'Un toit pour tous, Nathalie Bulckaert-Grégoire
Le Président du conseil d'administration de la Société Française d'Habitation Economiques (SFHE), Denis Bonnetin		